

Mission d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage en matière d'environnement

Prédiagnostic RD532 - Calibrage et aménagements de sécurité



Intitulé de l'étude :	Mission d'Assistance Technique à la Maîtrise d'Ouvrage en matière d'environnement Prédiagnostic – RD532 – Calibrage et aménagements de sécurité
Référence :	CG-ME/NAT/1768-1/001
Client :	Conseil Général de la Drôme

Version	Date d'édition	Nature
V1	13 mars 2015	1 ^{er} édition
V2		
V3		

Rédaction	Relecture et contrôle qualité
<i>Christophe GIROD</i>	<i>Guy MONDON, Maxime ESNAULT</i>

Table des matières

1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE.....	3
2. CADRE DE L'ÉTUDE ET OBJECTIFS.....	4
2.1. CADRE DE L'ÉTUDE.....	4
2.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE.....	5
3. PRÉSENTATION DU PROJET.....	6
3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.....	6
3.2. OBJECTIFS DU PROJET.....	8
3.3. ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS.....	8
4. MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE.....	9
4.1. ZONE D'ÉTUDE.....	9
4.2. ANALYSE DOCUMENTAIRE.....	9
4.3. ENQUÊTES.....	10
4.4. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DE TERRAIN.....	10
4.5. ESTIMATION DES IMPACTS ET PRÉCONISATIONS.....	10
5. ESPACES NATURELS SUR LA ZONE D'ÉTUDE.....	11
5.1. ESPACES NATURELS RÉPERTORIÉS.....	11
5.1.1. SITES NATURA 2000.....	11
5.1.2. ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE.....	13
5.2. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES.....	15
6. HABITAT NATURELS ET FLORE DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	17
6.1. HABITATS NATURELS.....	17
6.2. FLORE.....	28
6.3. FAUNE.....	29
6.3.1. MAMMIFÈRES.....	29
6.3.2. AVIFAUNE.....	31
6.3.3. AMPHIBIENS ET REPTILES.....	34
6.3.4. INSECTES ET ARACHNIDES.....	36
6.4. ZONES HUMIDES, FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE.....	42
6.4.1. ZONES HUMIDES.....	42
6.4.2. FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE.....	42
6.5. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES.....	44
7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	45
7.1. HABITATS NATURELS.....	45
7.2. ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES.....	45
7.3. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES.....	46
7.4. ENJEUX DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	46
8. ANALYSE QUALITATIVE DES IMPACTS DES 3 VARIANTES.....	49
8.1. PRÉSENTATION DES 3 VARIANTES.....	49
8.2. IMPACTS POTENTIELS PRÉVISIBLES DU PROJET DES VARIANTES.....	53

9. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES.....	54
9.1. INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES.....	54
9.2. MESURES ENVISAGEABLES.....	55
9.2.1. MESURES D'ÉVITEMENT.....	55
9.2.2. MESURES D'ATTÉNUATION.....	55
9.3. PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES.....	56
10. CONCLUSIONS.....	57
11. ANNEXES.....	58

1. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

	Etat des lieux	Enjeux (potentiels) de la zone d'étude	Impacts prévisibles potentiels du projet	Préconisations	Obligations réglementaires	Etudes complémentaires
Espaces naturels répertoriés						
Site Natura 2000	Zone sans lien fonctionnel avec le site Natura 2000 le plus proche (SIC situé à l'amont hydrographique)	Nul	Nul	Aucune	Evaluation préliminaire des incidences (si autre autorisation administrative)	Aucune
ZNIEFF	ZNIEFF de type 1 à proximité, sans lien fonctionnel avec le projet ; ZNIEFF de type 2 sans lien significatif	Très faible	Nul	Aucune	Aucune	Aucune
Continuités écologiques régionales	Espaces à perméabilité restant à préciser. Deux axes principaux (RD532 et A49) jouant des rôles d'obstacles	Faible	Non significatif	Aucune	Nécessité de prise en compte du SRCE dans la réalisation du projet	Aucune
Habitats naturels, flore et faune						
Habitats naturels	Habitats très courants, sans enjeu à l'exception de l'alignement de platanes et d'une chênaie	Faible	Suivant le scénario retenu, destruction de l'alignement de platanes ; impact marginal sur les autres habitats	Evitement de l'alignement de platanes	Dossier d'étude d'impact et de demande de dérogation espèces protégées si demande des services de l'Etat	Si nécessité de dossier réglementaire : 2 sessions floristiques
Flore	Pas d'espèces protégées ou patrimoniales potentielles	Faible	Très faible	Aucune		Si nécessité de dossier réglementaire : 2 sessions avifaunistiques
Avifaune	Avifaune commune ; quelques espèces à enjeu faiblement potentielles	Faible	Très faible (perte marginale de territoire)	Réalisation des travaux hors période de reproduction de l'avifaune		Si nécessité de dossier réglementaire : 1 session chiroptères
Mammifères	Potentialités limitées pour les espèces communes de chauves-souris	Faible	Très faible (perte marginale de territoire) si évitement des platanes ; à évaluer sinon	Vérification de l'absence de gîtes si destructions d'arbres		
Amphibiens	Zone très peu favorable aux amphibiens ; potentialités faibles uniquement au niveau de la mare, voire dans le ruisseau en partie aval	Très faible	Très faible voire nul	Aucune		
Reptiles	Observations de Lézard des murailles ; potentialités pour les espèces communes (Lézard vert, Orvet)	Faible	Très faible (perte marginale de territoire)	Aucune		
Insectes	Potentialités pour les espèces communes d'insectes ; peu de potentialités pour les coléoptères saproxyliques	Faible	Très faible	Aucune		
Continuités écologiques locales	Continuités écologiques très faibles sur la zone d'étude voire quasi inexistantes	Forte	Très faible	Aucune		Aucune
Cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides						
Cours d'eau - faune astacicole et piscicole	Ruisseau apiscicole	Nul	Nul à très faible	Aucune	Dossier Loi sur l'eau si demande des services de l'Etat	Aucune
Zones humides	Quelques habitats zones humide pro parte, à délimiter pédologiquement	Faible ou très faible	Nul à très faible	Compensation selon les termes du SDAGE, si présence d'une zone humide avérée		Délimitation pédologique de la zone humide potentielle (si dossier loi sur l'eau)

2. CADRE DE L'ÉTUDE ET OBJECTIFS

2.1. CADRE DE L'ÉTUDE

Le bureau CESAME réalise une assistance technique environnementale faune-flore-habitats naturels auprès du Conseil général de la Drôme dans l'exercice de ses compétences de maître d'ouvrage de travaux routiers. Le corpus législatif en matière de préservation de la biodiversité s'est en effet complexifié, et son application a été très fortement renforcée par l'État depuis 2007, notamment autour de la question des espèces protégées et des procédures de dérogation (instruction des « dossiers CNPN ») qui sont parfois aujourd'hui une source de contentieux. La maîtrise de ces procédures nécessite une expertise particulière, en matière de connaissances scientifiques et de pratique des montages et instructions des dossiers.

Afin de cerner les enjeux des sites et les effets des opérations sur les milieux naturels, et de prévoir les obligations réglementaires qui en découlent (en particulier les procédures de demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées et de leurs habitats), cette mission comprend un **prédiagnostic des milieux naturels** pour chaque projet routier retenu, dans le cadre d'un marché à bons de commande portant sur 3 types de projet :

- projet « simple » : projet d'un montant inférieur à 500 000 € TTC et de type aménagement simple de carrefour, aménagement de sécurité, protection contre les éboulis rocheux
- projet « moyen » : projet d'un montant compris entre 500 000 € et 1 000 000 € TTC et notamment de type : *grand carrefour giratoire, reconstruction de ponts moyens, calibrage ou aménagement sur place d'une section de RD d'une longueur située entre un et deux kilomètres, tracé neuf de moins de 1 kilomètre, aménagement de traverses,...*
- projet « important » : projet d'un montant supérieur à 1 000 000 € TTC et notamment de type *déviations sur plusieurs kilomètres, calibrage de plus de 3 kilomètres, ouvrages exceptionnels,...*

Le calibrage et la réalisation d'aménagements de sécurité sur la RD532 entre les PK 29+200 et 33+800 est un projet de type « important ». Nous présentons ci-après les résultats du prédiagnostic réalisé sur ce site.

2.2. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif du prédiagnostic est de :

- mettre en évidence les **enjeux de conservation des habitats et des espèces**,
- mettre en évidence les **enjeux liés à la fonctionnalité des milieux naturels**,
- évaluer, en fonction des caractéristiques techniques connues à la date de réalisation du prédiagnostic, les **effets potentiels du projet sur les milieux naturels et les espèces**,
- indiquer les procédures réglementaires (étude d'impact, étude d'incidence Natura 2000, dossier CNPN) auxquelles le projet pourrait être soumis concernant les milieux naturels,
- proposer les éventuelles premières **mesures d'évitement ou d'atténuation** des impacts prévisibles,
- si nécessaire, établir le **programme des compléments d'inventaires** à réaliser.

Note importante : Les procédures réglementaires auxquelles pourrait être soumis le projet sont données à titre indicatif sur la base de la législation, du contexte écologique constaté et des caractéristiques du projet connues à la date du rapport. Cependant, en dernier ressort, seuls les services de l'État sont à même de décider de la nécessité de réaliser des dossiers réglementaires préalablement aux travaux.

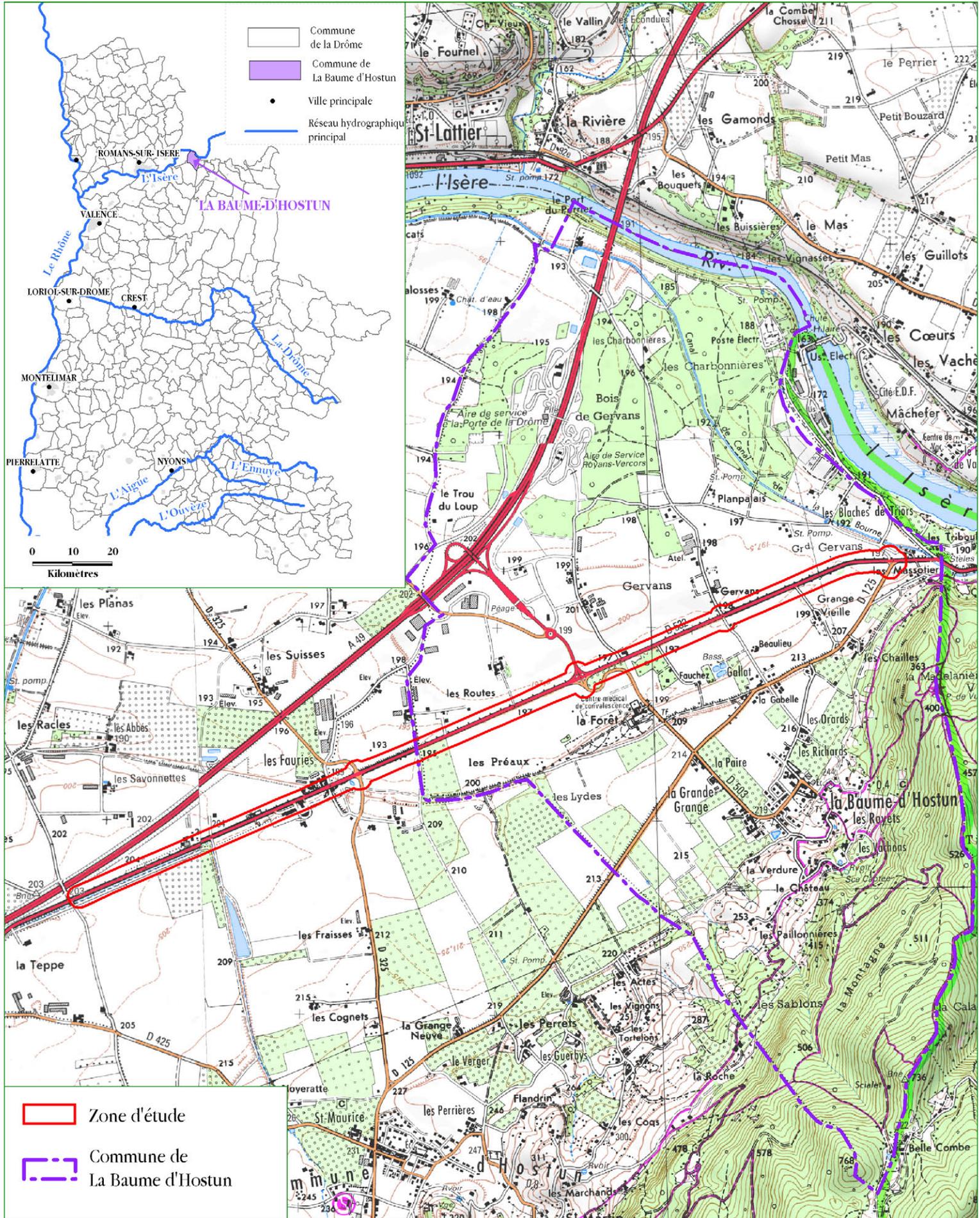
3. PRÉSENTATION DU PROJET

3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

La zone d'étude du projet concerne les communes d'Hostun, la Baume d'Hostun et d'Eymeux, au nord-est de la Drôme et à 12 kilomètres à l'est de Romans-sur-Isère.

Le projet porte sur un linéaire de 4,6 kilomètres, entre le croisement avec la route de la Résistance (voie communale) et la jonction avec la RD125 (lieu dit les Massotiers).

SITUATION



3.2. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet consiste à

- recalibrer la RD532 entre le PK 29+200 et le PK 33+800
- mettre en sécurité les abords végétalisés (alignements de platanes)
- sécuriser les mouvements de tourne à gauche sur la section à aménager, et regrouper, tant que faire se peut, les dessertes transversales.

Les enjeux naturels du projet sont liés à la présence en bord de route de nombreux arbres ainsi que d'un cours d'eau canalisé, le Bessey.

3.3. ÉLÉMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Le Maître d'ouvrage du projet est le Conseil général de la Drôme.

Le projet n'est qu'au stade du scénario d'aménagement.

Une bande multifonctionnelle de largeur 1,50 m à destination des cyclistes sera mise en place, dans les deux sens.

3 scénarios sont en cours d'étude :

- Scénario 1 : Elargissement bilatéral avec calage du nouveau profil en travers type sur l'axe de la chaussée existante avec épaulement de part et d'autre
- Scénario 2 : Elargissement unilatéral avec décalage de l'axe de la chaussée projet de 4,00 m pour laisser une zone de sécurité suffisante entre les platanes et le bord de la chaussée
- Scénario 3 : Elargissement unilatéral avec glissières, par décalage de l'axe de la chaussée projet de 3,70 m pour laisser 2,00 m entre le bord de chaussée et la glissière et 1,70 m entre le platane et la glissière.

4. MÉTHODOLOGIE D'ÉTUDE

4.1. ZONE D'ÉTUDE

Nous avons défini une zone d'étude par une bande tampon de 50 m de part et d'autre de la route, pour une superficie totale de 52 hectares environ. Cette zone d'étude permet d'appréhender correctement les enjeux du milieu naturel susceptible d'être impactés par le projet.

4.2. ANALYSE DOCUMENTAIRE

Nous avons consulté les différents sites Internet accessibles afin de collecter de l'information sur les sensibilités potentielles de la zone d'étude :

- Sites Internet de référence à l'échelle nationale (MNHN, INPN)
- Base de données de la DREAL Rhône-Alpes pour les espaces naturels répertoriés (ZNIEFF 1 et 2) et bases de données de l'INPN pour les sites Natura 2000.
- Base de données Faune-Drôme de la LPO (www.faune-drome.org) pour les données communales sur les oiseaux, les insectes, les reptiles, les amphibiens et les mammifères. Toutefois, cette base de données ne présente pas d'informations relatives aux chiroptères.
- Flore de la Drôme (rédigée par L. Garraud), pôle d'information flore-habitats (PIFH) et base de données du Conservatoire Botanique National Alpin pour les données communales sur les espèces végétales, avec localisation la plus précise possible transmise par le Conservatoire Botanique.

Ces données ont pu être ponctuellement complétées par la consultation d'atlas de répartition d'espèces à l'échelle régionale (Atlas des odonates de Rhône-Alpes, Atlas des reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes,...).

L'estimation du niveau de connaissance est également précisée pour chacun des différents groupes étudiés, à dire d'expert et d'après les données bibliographiques disponibles, selon 3 degrés (bon, moyen, insuffisant).

L'ensemble de la bibliographie consultée pour la rédaction de ce prédiagnostic est indiquée en annexe.

4.3. ENQUÊTES

Nous avons également réalisé une enquête auprès des associations de protection et d'usagers de la nature (ONCFS, ONEMA, Fédération départementale des chasseurs, Fédération de pêche, Service milieu naturel du Conseil général de la Drôme), afin de connaître d'éventuelles sensibilités connues non détectables par l'analyse des sites internet (interrogation par courriels du 2 mars 2015). Au 13 mars 2015, seuls l'ONEMA, le Service milieu naturel du Conseil général de la Drôme et la Fédération de pêche avaient répondu.

4.4. EXPERTISE ÉCOLOGIQUE DE TERRAIN

En complément de cette analyse bibliographique, deux expertises de la zone d'étude ont été réalisées le 3 mars et le 9 mars 2015 par Christophe GIROD, ingénieur agro-écologue, spécialisé dans l'expertise des habitats et de la flore, et Maxime ESNAULT, ingénieur agro-écologue, spécialisé dans l'expertise des milieux naturels et de la faune.

Ces études de terrain ont permis d'effectuer une **cartographie des habitats naturels**, et de déterminer les enjeux susceptibles d'être présents au sein de la zone d'étude, à partir des habitats observés (habitats potentiels pour des espèces signalées).

Quelques espèces ont pu être observées lors de l'expertise de terrain. **Cependant, compte tenu de la période de prospection et de l'absence de mise en œuvre de protocole spécifique, les listes d'espèces indiquées ne sont en rien exhaustives.**

4.5. ESTIMATION DES IMPACTS ET PRÉCONISATIONS

L'impact du projet sur les habitats et les espèces est caractérisé en croisant les données techniques fournies par le maître d'ouvrage avec les enjeux identifiés sous cette emprise. L'impact est qualifié selon trois niveaux : faible, modéré et fort. Dans le cadre de ce projet, compte tenu de l'absence de données précises, les impacts potentiels ont été évalués qualitativement.

Cette estimation permet de préciser les procédures règlementaires nécessaires le cas échéant et donne lieu à des préconisations (mesures d'atténuation ou d'évitement) afin de limiter le plus possible l'impact sur les milieux naturels.

Cette estimation des impacts est un outil d'aide à la décision du maître d'ouvrage quant au devenir du projet (poursuite, modification ou abandon).

5. ESPACES NATURELS SUR LA ZONE D'ÉTUDE

5.1. ESPACES NATURELS RÉPERTORIÉS

5.1.1. SITES NATURA 2000

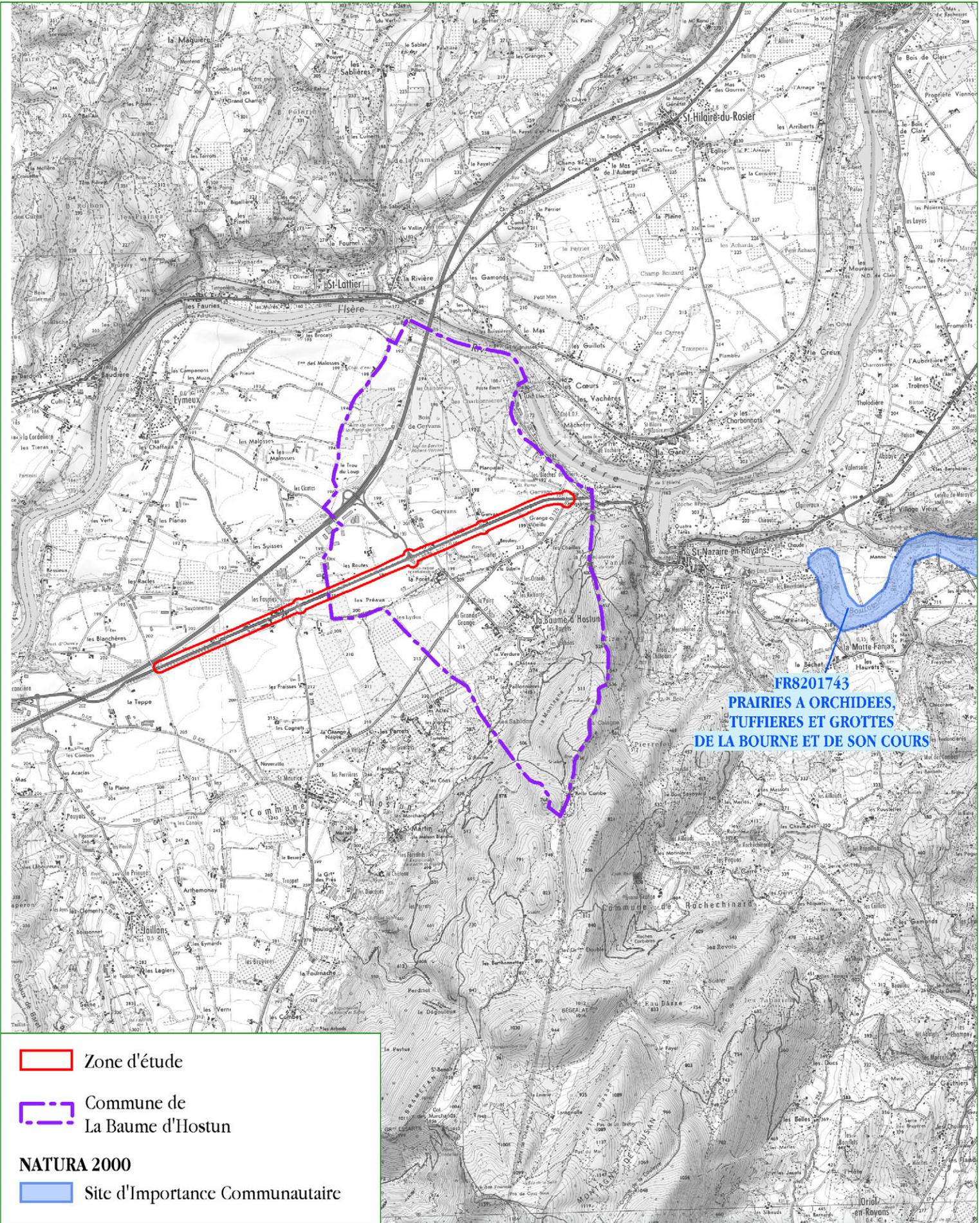
La zone d'étude n'interfère avec aucun périmètre de site Natura 2000.

Seul un Site d'Intérêt Communautaire FR8201743 « Prairies à Orchidées, tuffières et grottes de la Bourne et de son cours » est situé à 4 kilomètres environ, en amont de la zone d'étude. Ce site est situé sur un bassin versant différent de la zone d'étude et ne présente donc **pas de lien fonctionnel avec le projet**.

La Zone de Protection Spéciale la plus proche (« Hauts plateaux du Vercors ») est située à 25 kilomètres environ et **ne présente donc aucun lien fonctionnel significatif avec la zone d'étude**.

La zone d'étude présente un enjeu nul vis-à-vis des sites Natura 2000.

ESPACES NATURELS RÉGLEMENTAIRES

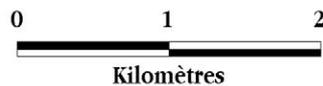


 Zone d'étude

 Commune de La Baume d'Hostun

NATURA 2000

 Site d'Importance Communautaire



5.1.2. ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

Les sites naturels patrimoniaux sont répertoriés au sein d'un inventaire national en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cet inventaire ne représente pas une mesure de protection réglementaire mais constitue un outil de connaissance et une base de dialogue pour la prise en compte des richesses naturelles dans l'aménagement du territoire.

On distingue deux types de zones :

- les ZNIEFF de type I, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des transformations même limitées.

- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, etc) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. On recommande d'y respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Les ZNIEFF de type II renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

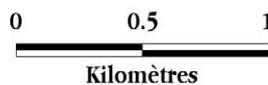
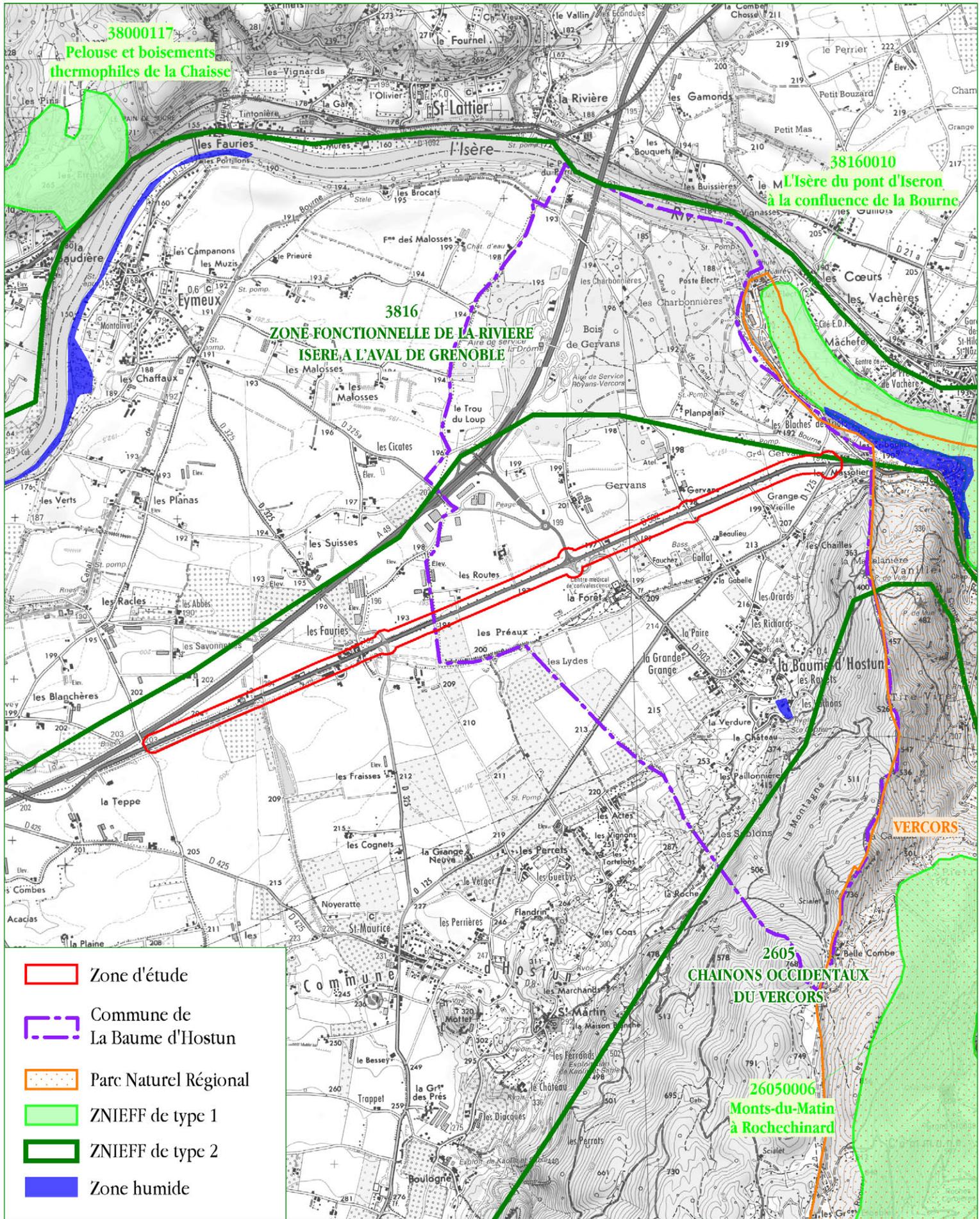
La zone d'étude se situe hors de tout zonage de type ZNIEFF 1 ou 2.

Une ZNIEFF 1 et une ZNIEFF 2 sont cependant situées à proximité :

- la ZNIEFF 1 « l'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne », située à 300 m au nord du lieu dit « les Massotiers » (extrémité est de la zone d'étude). D'une superficie de 580 hectares environ, cette vaste ZNIEFF présente des sensibilités principalement liées à l'avifaune des milieux humides et aquatiques. Quelques espèces floristiques remarquables sont également présentes au sein de cette ZNIEFF. **Cette ZNIEFF ne présente pas de lien fonctionnel significatif avec le site du projet**, bien que quelques espèces de la ZNIEFF soient susceptibles d'être trouvées sur la zone d'étude.
- la ZNIEFF 2 « Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan », tangente la zone d'étude au lieu-dit « les Massotiers ». D'une superficie de 15 600 hectares, cette ZNIEFF présente des sensibilités liées au cours inférieur de l'Isère et abrite une flore et une faune très diversifiée, avec de nombreuses espèces remarquables. **Elle ne présente cependant pas de lien fonctionnel significatif avec le projet.**

La zone d'étude présente un enjeu très faible vis-à-vis des ZNIEFF.

ESPACES NATURELS INVENTORIES



5.2. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES

Définitions issues du Schéma Régional de Cohérence Ecologique :

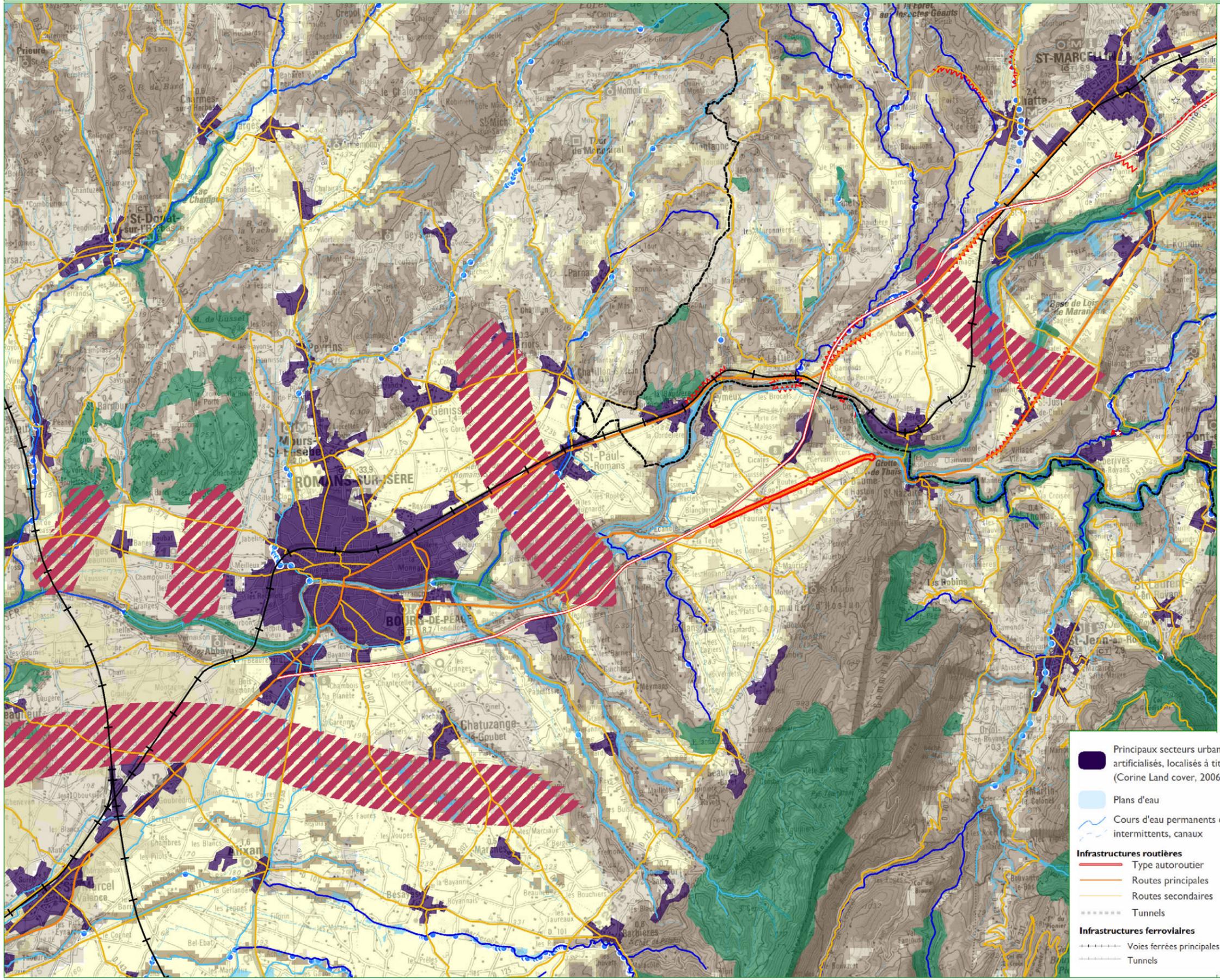
Les **réservoirs de biodiversité** correspondent aux espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement. Le double objectif « à **préserv**er ou à **remettre en état** » est associé à l'ensemble des réservoirs de biodiversité.

Les **espaces perméables** permettent d'assurer la cohérence de la Trame verte et bleue, en complément des corridors écologiques, en traduisant l'idée de connectivité globale du territoire. Ils sont globalement constitués par une nature dite « ordinaire » mais indispensable au fonctionnement écologique du territoire régional. Il s'agit principalement d'espaces terrestres à dominantes agricole, forestière et naturelle mais également d'espaces liés aux milieux aquatiques. Ces espaces perméables sont des espaces de vigilance dont la fonctionnalité écologique doit encore être mieux comprise.

D'après le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Rhône-Alpes, la zone d'étude est située le long d'un axe principal (RD532) qui traverse des espaces agricoles dont le niveau de perméabilité est à préciser. Aucun point de conflit n'est recensé le long de cette route au droit de la zone d'étude.

La zone d'étude présente un enjeu faible vis-à-vis des continuités écologiques régionales.

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE



Zone d'étude

Réservoirs de biodiversité :

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :

Fuseaux	Axes	Objectif associé :
		- à préserver
		- à remettre en bon état

La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

- Objectif associé : à remettre en bon état
Lac Léman, Le bourget du Lac, Aiguebellette, Lac de Paladru
- Objectif associé : à préserver
Lac d'Anney

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état
Pour le département de la Loire, seules les zones humides du bassin Rhône-Méditerranée sont représentées

Espaces perméables terrestres* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

	Perméabilité forte
	Perméabilité moyenne
	Espaces perméables liés aux milieux aquatiques*

* constitués à partir des données de potentialité écologique du RERA (Réseau Ecologique de Rhône-Alpes, 2010)

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser

Principaux secteurs urbanisés et artificialisés, localisés à titre indicatif (Corine Land cover, 2006)

-

Plans d'eau

-

Cours d'eau permanents et intermittents, canaux

-

Infrastructures routières

- Type autoroutier
- Routes principales
- Routes secondaires
- Tunnels

Infrastructures ferroviaires

- Voies ferrées principales et LGV
- Tunnels

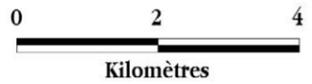
Inventaire des points et des zones de conflits (non exhaustif) :

- Points de conflits (écrasements, obstacles...)
- Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de noyade...)
- Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE V5, mai 2013)

Projets d'infrastructures linéaires

- Routes, autoroutes
- Voies ferrées

Pour le tracé Lyon-Turin, les sections de tunnel ne sont pas représentées (Données non exhaustives)



6. HABITAT NATURELS ET FLORE DE LA ZONE D'ÉTUDE

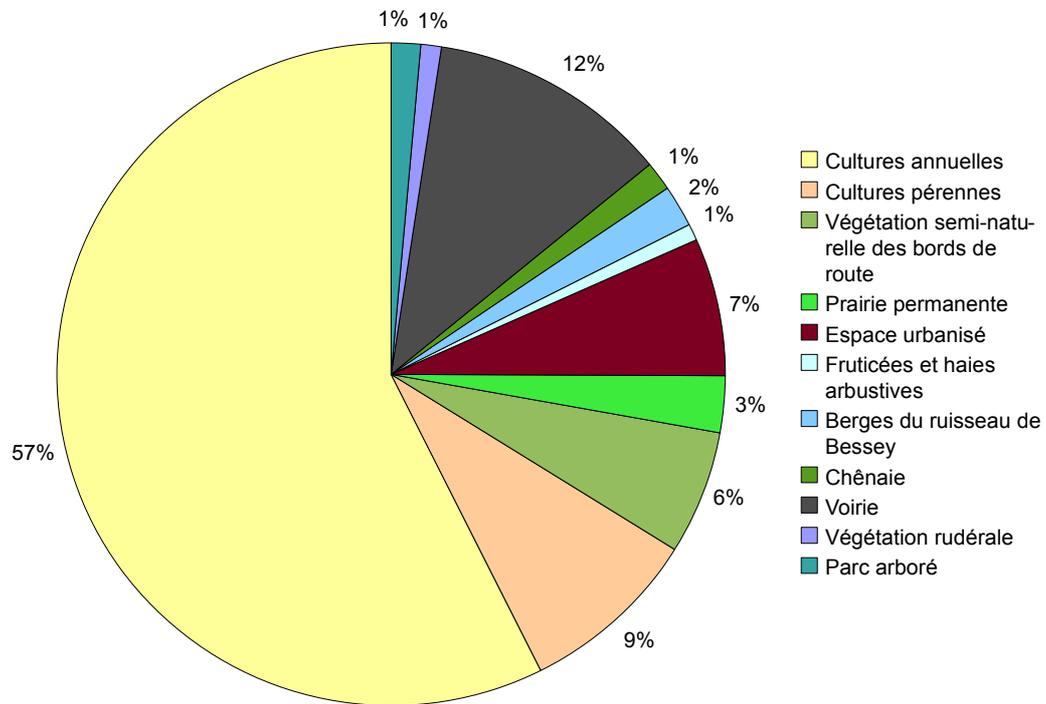
6.1. HABITATS NATURELS

Une cartographie des habitats naturels a été réalisée lors d'un passage de l'écologue le 3 mars 2015. Les listes floristiques présentées sont indicatives : **de nombreuses espèces n'étaient pas encore observables, en raison de la précocité de cette expertise.** Ces listes permettent néanmoins un très bon aperçu des potentialités de la zone d'étude pour la flore et pour la faune.

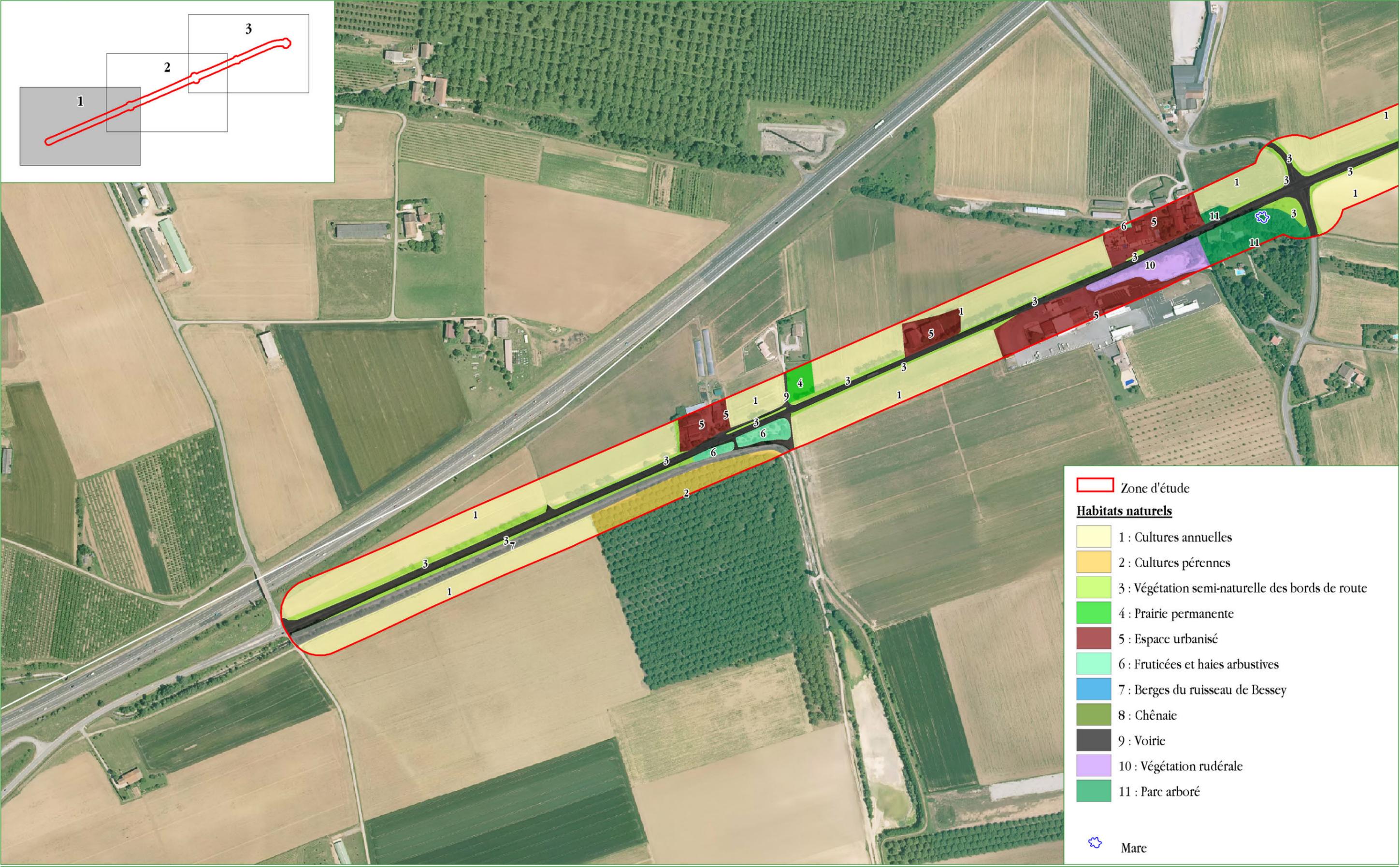
La zone d'étude est principalement (69 %) occupée par des habitats agricoles (cultures annuelles, cultures pérennes, prairies permanentes). Un petit boisement est également présent. Une part de la zone d'étude est longée par un ruisseau artificialisé, bétonné et chenalisé.

Les espaces anthropisés (voirie, habitations,..) occupent 18 % de la zone d'étude.

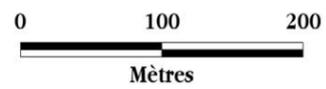
Dénomination habitat	Code Corine biotopes	Surface (ha)
Cultures annuelles	82.11	29,98
Cultures pérennes	83.13	4,57
Végétation semi-naturelle des bords de route	38.13 X 87.2	3,15
Prairie permanente	38.1	1,45
Espace urbanisé	86.2	3,51
Fruticées et haies arbustives	31.811	0,41
Berges du ruisseau de Bessey	87.1	1,07
Chênaie	41.71	0,74
Voirie	86.2	6,09
Végétation rudérale	87.2	0,52
Parc arboré	85.1	0,75



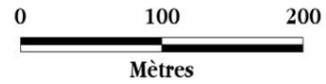
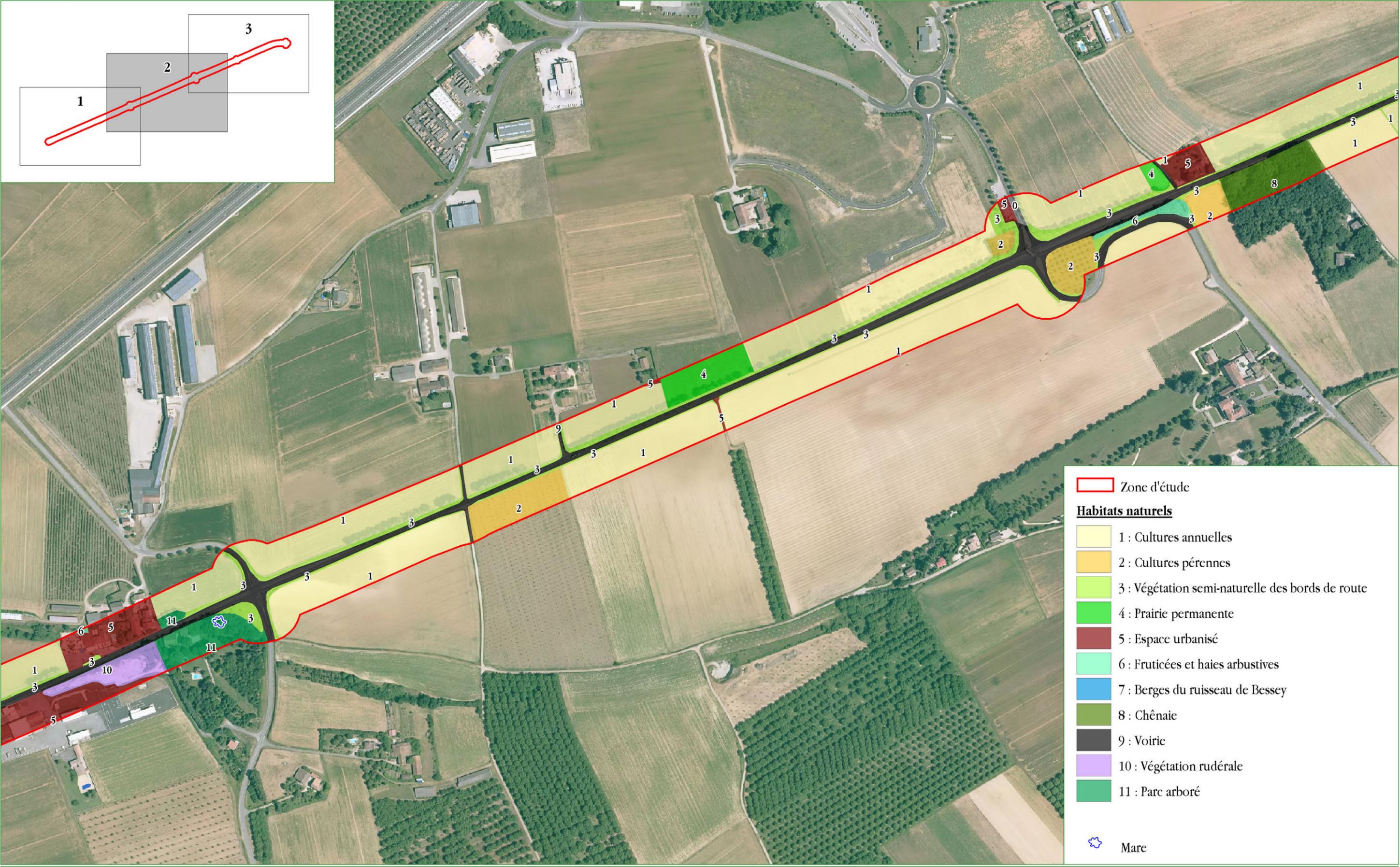
HABITATS NATURELS - 1



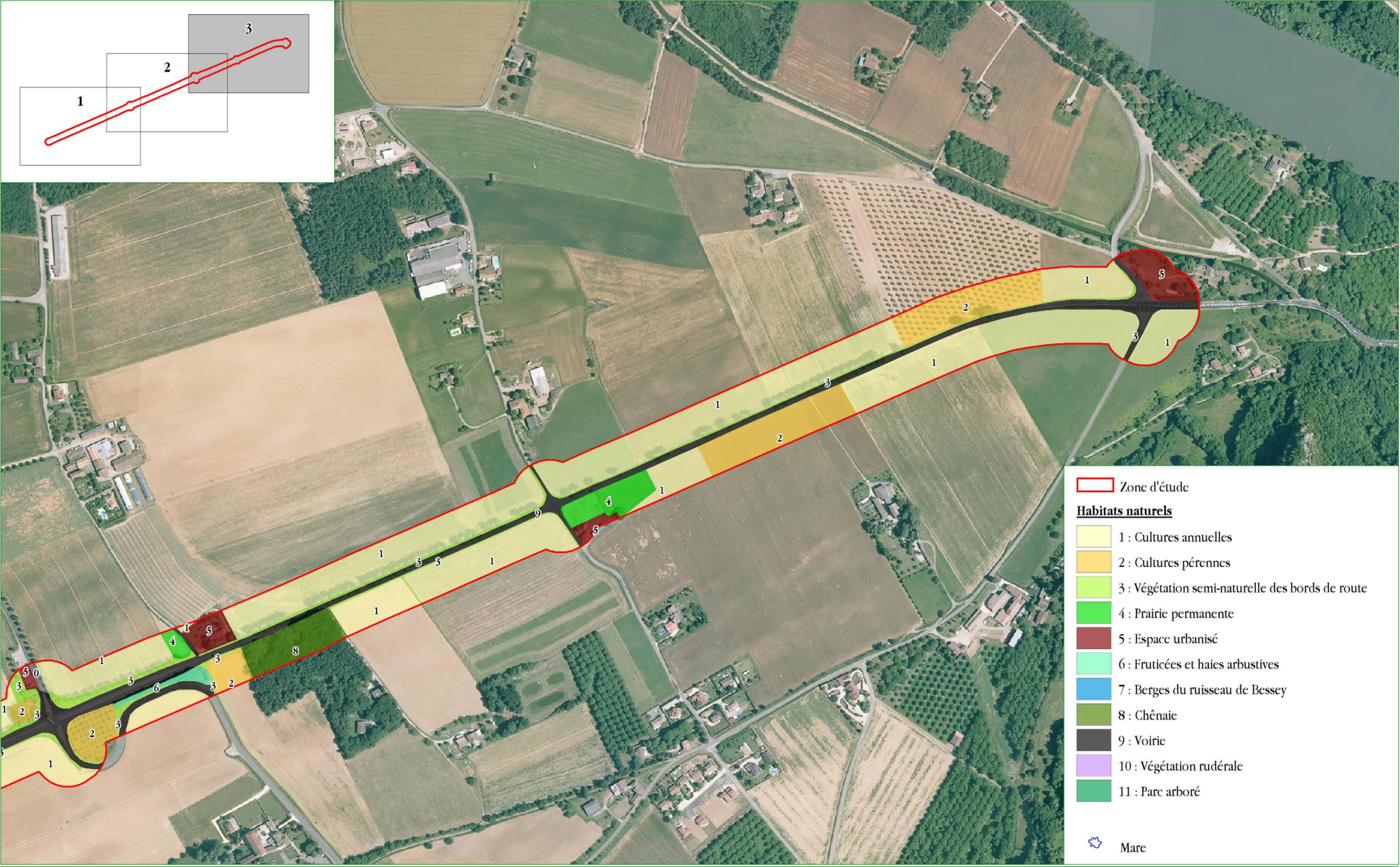
- Zone d'étude
- Habitats naturels**
- 1 : Cultures annuelles
- 2 : Cultures pérennes
- 3 : Végétation semi-naturelle des bords de route
- 4 : Prairie permanente
- 5 : Espace urbanisé
- 6 : Fruticées et haies arbustives
- 7 : Berges du ruisseau de Bessey
- 8 : Chênaie
- 9 : Voirie
- 10 : Végétation rudérale
- 11 : Parc arboré
- Mare



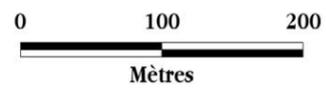
HABITATS NATURELS - 2



HABITATS NATURELS - 3



- Zone d'étude
- Habitats naturels**
- 1 : Cultures annuelles
- 2 : Cultures pérennes
- 3 : Végétation semi-naturelle des bords de route
- 4 : Prairie permanente
- 5 : Espace urbanisé
- 6 : Fruticées et haies arbustives
- 7 : Berges du ruisseau de Bessey
- 8 : Chênaie
- 9 : Voirie
- 10 : Végétation rudérale
- 11 : Parc arboré
- ✿ Mare



x Prairie permanente (CB 38.1)



Plusieurs prairies permanentes sont présentes sur la zone d'étude et totalisent 1,5 ha. Seules quelques espèces végétales ont pu être observées, aucune ne présentait d'enjeu.

FLORE OBSERVEE

Bellis perennis
Dactylis glomerata
Pilosella officinarum
Rumex acetosa
Taraxacum officinale

x Cultures annuelles (CB 82.11)



La très grande majorité (30 ha) de la zone d'étude est occupée par des cultures annuelles intensives. Quelques espèces végétales ont été relevées au sein de ces parcelles agricoles, mais aucune d'elle ne présente d'enjeu. La **Gagée des champs**, espèce protégée que l'on trouve parfois en milieu agricole **n'a en particulier pas été observée au sein de ces parcelles**. Elle y est très peu potentielle au vu des itinéraires techniques conduits (nombreuses cultures d'été).

FLORE OBSERVEE

Capsella bursa-pastoris
Cardamine hirsuta
Euphorbia helioscopia
Fumaria officinalis

Mercurialis annua
Papaver rhoeas
Senecio vulgaris
Sonchus asper

Stellaria media
Taraxacum officinale
Veronica hederifolia
Veronica persica

x Chênaie (CB 41.71)



Une petite chênaie est présente sur la zone d'étude, au nord de l'échangeur de l'autoroute. Elle occupe une superficie de 7 400 m². Quelques espèces végétales ont été observées au sein de cette cépée sous futaie d'une soixantaine d'années (stades jeunes visibles sur la photo aérienne de 1948), elles ne présentent aucun enjeu.

FLORE OBSERVEE

<i>Arum italicum</i>	<i>Hedera helix</i>	<i>Rubus sp.</i>
<i>Clematis vitalba</i>	<i>Ligustrum vulgare</i>	<i>Ruscus aculeatus</i>
<i>Crataegus monogyna</i>	<i>Polypodium sp.</i>	<i>Sambucus nigra</i>
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	<i>Quercus sp.</i>	
<i>Ficaria ranunculoides</i>	<i>Rubia tinctoria</i>	

x Cultures pérennes (CB 83.13)



De nombreuses cultures pérennes (Noyer principalement, mais également quelques cerisiers ornementaux), totalisant 4,6 ha, sont présentes sur la zone d'étude. Les noyers sont réputés exclusifs de la plupart des végétaux, du fait de leur ombrage très dense et de la sécrétion d'une substance toxique pour beaucoup. En conséquence, seules quelques espèces végétales ont été relevées lors de notre expertise ; elles ne présentaient aucun enjeu.

FLORE OBSERVEE

<i>Bellis perennis</i>	<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Senecio vulgaris</i>
<i>Bromus catharticus</i>	<i>Lamium purpureum</i>	<i>Taraxacum officinale</i>
<i>Cardamine hirsuta</i>	<i>Lolium perenne</i>	<i>Veronica persica</i>

x Fruticées et haies arbustives (CB 31.811)



Quelques fruticées (4 100 m²) sont présentes sur la zone d'étude, notamment près des berges du ruisseau de Bessey. Ces fruticées sont principalement dominées par les ronces et les Erables (*Acer* spp.). Quelques gros arbres sont présents dans une de ces haies, mais totalement envahis par une Renouée exotique (*Fallopia auberti*). Ces fruticées et haies arbustives ne présentent pas d'enjeu floristique sur la zone d'étude.

x Végétation semi-naturelle de bord de route (CB 38.13 X 87.2)



Le bord de la route agit comme un milieu refuge, totalisant 3,2 ha, pour la végétation et abrite de très nombreuses espèces végétales. Cependant, aucune d'entre elles ne présente d'enjeu. Un alignement de platanes très important est également présent le long de la RD532 sur toute la longueur de la zone d'étude. Cet alignement, jeune en grande partie (quelques arbres sont plus vieux et ont probablement plus de 60 ans, d'après la photo aérienne), ne présente pas d'enjeu

naturaliste, mais constitue un élément paysager remarquable sur le site étudié.

FLORE OBSERVEE

<i>Alliaria officinalis</i>	<i>Foeniculum vulgare</i>	<i>Plantago coronopus</i>
<i>Allium</i> sp.	<i>Galium mollugo</i>	<i>Plantago lanceolata</i>
<i>Arrhenatherum elatius</i>	<i>Geranium robertianum</i>	<i>Rumex crispus</i>
<i>Arum italicum</i>	<i>Geranium rotundifolium</i>	<i>Sedum acre</i>
<i>Brassica</i> sp.	<i>Helminthoteca echioides</i>	<i>Senecio vulgaris</i>
<i>Chelidonium majus</i>	<i>Himantoglossum hircinum</i>	<i>Setaria viridis</i>
<i>Cichorium intybus</i>	<i>Lamium purpureum</i>	<i>Silene alba</i>
<i>Cirsium arvense</i>	<i>Lolium perenne</i>	<i>Sonchus asper</i>
<i>Crepis sancta</i>	<i>Mercurialis annua</i>	<i>Sporobolus indicus</i>
<i>Erodium cicutarium</i>	<i>Muscari comosum</i>	<i>Veronica hederifolia</i>
<i>Ficaria ranunculoides</i>	<i>Picris hieracioides</i>	<i>Veronica persica</i>

x Berges du ruisseau de Bessey (CB 87.1)



Ce ruisseau longe la zone d'étude mais présente un profil très fortement modifié, depuis 1948 au moins. Le fond est totalement bétonné et sec sur la plus grande partie de son cours. Seule la partie aval est alimentée en eau par une buse. Les berges de ce ruisseau occupent 1,1 ha et sont colonisées par le Robinier, espèce exotique envahissante. De nombreuses autres espèces végétales sont présentes sur les berges, mais aucune de celles observées en mars 2015 ne présente d'enjeu.



FLORE OBSERVEE

Anthyllis vulneraria
Brachypodium sp.
Clematis vitalba
Epilobium sp.
Phragmites communis
Populus nigra

Potentilla reptans
Prunus sp.
Robinia pseudacacia
Rosa sp.
Salix cinerea
Salix sp.

Spartium junceum
Typha latifolia
Verbascum sp.
Veronica hederifolia
Viola sp.

x Végétations rudérales (CB 87.2)



Cette végétation rudérale, totalisant 5 200 m², se développe sur des remblais situés en bordure d'une station service. Quelques joncs sont notamment présents, en raison de l'imperméabilisation du sol. Aucune des espèces observées ne présente cependant d'enjeu.

FLORE OBSERVEE

<i>Bellis perennis</i>	<i>Euphorbia lathyris</i>
<i>Buddleia davidii</i>	<i>Hypericum perforatum</i>
<i>Dipsacus fullonum</i>	<i>Juncus inflexus</i>
<i>Erodium cicutarium</i>	<i>Silybum marianum</i>

x Parc arboré (CB 85.1)



Un parc arboré s'étend sur 7 500 m² en bordure de la zone d'étude, au hameau des Fauries. Ce parc ne présente pas d'enjeu floristique, néanmoins il abrite une diversité avifaunistique importante (quoique banale), au regard des autres secteurs de la zone d'étude.

Une mare est présente dans ce parc, elle n'a pu être prospectée précisément.

x Espaces urbanisés et voirie (CB 86.2)



Les espaces urbanisés (habitations, station service) et les voiries sont bien présents sur la zone d'étude et occupent 9,6 ha. Ils ne sont pas favorables à la faune et la flore, mais quelques arbres sont présents au sein des propriétés et peuvent présenter des potentialités pour la faune.

Les habitats présents sur la zone d'étude ne présentent qu'un très faible enjeu intrinsèque. Seule la chênaie et l'alignement de platanes présentent un enjeu faible.

6.2. FLORE

x Données bibliographiques

Nous avons consulté les données du Pôle d'Informations Flore et Habitats (PIFH) afin de déterminer les espèces remarquables (protégées ou à statut de conservation défavorable) présentes sur les communes de Hostun, la Baume d'Hostun et Eymeux. 97 espèces sont mentionnées sur la commune d'Eymeux, 240 sur celle d'Hostun et 244 sur celle de la Baume d'Hostun. **Le niveau de connaissance de la flore sur ces communes est donc insuffisant** (à titre de comparaison, 537 espèces sont connues sur la commune de Romans-sur-Isère).

Seules deux espèces patrimoniales sont mentionnées dans la base de données du PIFH :

- l'**Epipactis à petites feuilles** (*Epipactis microphylla*), orchidée protégée en Rhône-Alpes, a été signalée sur Hostun en 1965. Cette espèce fréquente deux types d'habitats distincts : les chênaies pubescentes ou vertes bien ensoleillées d'une part et les bois frais et très ombragés (hêtraies calcicoles). Cette espèce est à préoccupation mineure selon la liste rouge Rhône-Alpes.
- La **Mâche à fruits velus** (*Valerianella eriocarpa*), n'est pas protégée en Rhône-alpes mais est quasi-menacée dans cette région selon la récente Liste rouge. Elle a été observée sur la commune de la Baume d'Hostun en 1996. Cette espèce pousse dans les champs sablonneux et sur les dalles siliceuses sèches.

Nous avons également eu accès aux données géolocalisées du PIFH, afin de déterminer la présence éventuelle d'espèces protégées ou patrimoniales à proximité du site du projet. **Quelques relevés floristiques ont été effectués au sein de la zone d'étude** (en 1996 et 1998) mais **ces relevés concernent des espèces toutes banales, sans aucun statut de protection**.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

Aucune espèce végétale protégée ou patrimoniale n'a été observée lors de nos prospections de terrain. De plus, les habitats présents sur la zone d'étude ne sont pas favorables aux deux espèces patrimoniales citées dans la bibliographie.

La zone d'étude ne présente pas de potentialités marquées pour d'autres espèces végétales patrimoniales. La Gagée des champs (espèce protégée nationalement) a été recherchée lors de l'expertise du 3 mars, elle n'a pas été observée sur le site.

La zone d'étude présente un enjeu faible vis-à-vis de la flore patrimoniale et n'abrite probablement aucune espèce protégée.

6.3. FAUNE

6.3.1. MAMMIFÈRES

x Données bibliographiques

12 espèces (hors chiroptères) sont citées sur les 3 communes de la zone d'étude, selon la base de données Faune-Drôme. De plus, 13 espèces de chiroptères sont mentionnées dans la maille décakilométrique selon l'Atlas des chauves-souris de Rhône-Alpes.

Le niveau de connaissance sur les mammifères sur les 3 communes est donc moyen.

16 de ces espèces (dont les 13 chiroptères) sont protégées ainsi que leurs habitats. Quelques-unes présentent des statuts de conservation défavorable en France ou en Rhône-Alpes, en particulier le Grand Rhinolophe (CR : en danger critique d'extinction), le Murin à oreilles échancrées (EN : En danger), le Petit Rhinolophe (EN) et la Sérotine commune (EN).

MAMMIFERES PROTEGES CITES DANS LA BIBLIOGRAPHIE (BASE DE DONNEES FAUNE-DROME ET ATLAS DES CHIROPTERES DE RHONE-ALPES)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHONE -ALPES
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	II,IV	B2	b2	Art.2	LC	VU
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	II,IV	B2	b2	Art.2	NT	CR
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	IV	B2	b2	Art.2	LC	NT
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	II,IV	B2	b2	Art.2	LC	EN
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	IV	B2	b2	Art.2	LC	VU
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	IV	B2	b2	Art.2	NT	DD
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	IV	B2	b2	Art.2	LC	NT
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	II,IV	B2	b2	Art.2	LC	EN
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Pipistrellus kublii</i>	Pipistrelle de Kuhl	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	IV	B2	b2	Art.2	LC	EN
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	IV	B2	b2	Art.2	LC	NT
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	II, IV	B3		Art.2	LC	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		B3		Art.2	LC	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		B3		Art.2	LC	NT
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe		B3			LC	LC

II (IV): espèce inscrite à l'annexe II (IV) de la directive Habitats ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des mammifères protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable dans la liste rouge ; EN : espèce en danger dans la liste rouge ; CR : espèce en danger critique d'extinction selon la liste rouge.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

Lors des expertises de terrain, seuls des lapins ont été observés. Compte tenu des habitats présentes, la zone d'étude n'est pas très favorable aux mammifères patrimoniaux cités sur les communes étudiées. Le Hérisson et l'Ecureuil sont potentiels au niveau du boisement.

La zone d'étude n'abrite que peu de milieux favorables à ce groupe, cependant la présence de Pipistrelles, espèces anthropophiles, est potentielle notamment en chasse près des habitations ou de l'accès autoroutier. Les quelques ponts présents sur la zone d'étude (franchissement du ruisseau de Bessey) ne sont pas favorables à la présence de Chiroptères. Toutefois, quelques arbres présents le long de la route, ainsi que quelques vieilles habitations, sont susceptibles d'abriter quelques gîtes, notamment estivaux, d'espèces communes. **Les espèces très patrimoniales mentionnées précédemment (Rhinolophes notamment) sont cependant très peu potentielles sur la zone d'étude, en particulier en raison de l'absence de haies.**

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible pour les mammifères.

6.3.2. AVIFAUNE

x Données bibliographiques

95 espèces d'oiseaux sont mentionnées sur la commune d'Eymeux, 53 sur la commune d'Hostun et 47 sur la commune de la Baume d'Hostun (126 espèces ont été recensées dans la maille communale). 69 espèces présentent un statut de reproduction « certain », « probable » ou « possible ». **Le niveau de connaissance sur l'avifaune sur ces trois communes est donc moyen** (102 espèces maximum sont présentes par maille dans la Drôme). Parmi celles-ci, seules 51 fréquentent des milieux existants sur la zone d'étude et 37 d'entre elles, présentées ci-dessous, sont protégées ainsi que leur habitat.

OISEAUX SIGNALES SUR LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PROJET								
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES		Statut nidification sur la commune
		DIR OISEAUX	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES	
Espèces liées à des milieux présents sur la zone d'étude								
Espèces présentant un statut de protection								
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre		B2		Art 3	LC	VU	certaine
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	OI	B2	b2	Art 3	LC	LC	certaine
<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Rougequeue noir		B2		Art 3	LC	LC	certaine
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		B3		Art 3	LC	LC	probable
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		B2	b2	Art 3	LC	LC	probable
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		B3		Art 3	LC	LC	probable
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Eritbacus rubecula</i>	Rougegorge familier		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		B2		Art 3	LC	LC	probable
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	OI	B2	b2	Art 3	LC	NT	possible
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		B2	b2	Art 3	LC	NT	possible
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna		B2		Art 3	LC	VU	possible
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	OII/B			Art 3	LC	NT	possible
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe		B2	b2	Art 3	LC	LC	possible
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau		B2	b2	Art 3	LC	LC	possible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe		B2	b2	Art 3	LC	VU	possible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique		B2		Art 3	LC	EN	possible
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir		B3		Art 3	LC	LC	possible
<i>Aegibalos caudatus</i>	Mésange à longue queue		B3		Art 3	LC	LC	possible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique				Art 3	LC	NT	possible
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		B2		Art 3	LC	LC	possible
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		B2		Art 3	LC	LC	possible

OI : espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des oiseaux protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable dans la liste rouge ; EN : espèce en danger dans la liste rouge.

Le Milan noir et la Bondrée apivore, inscrits à l'annexe 1 de la directive Oiseaux, ne sont pas susceptibles de nicher sur la zone d'étude ; ils la fréquentent éventuellement en chasse. Les autres espèces citées sur les communes, bien que protégées, ne présentent pas de patrimonialité marquée, à l'exception du Guêpier d'Europe, de la Chevêche d'Athéna et des Hirondelles rustiques et de fenêtre, dont les statuts de conservation sont défavorables (En Danger et Vulnérables).

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

20 espèces ont été observées ou entendues lors des expertises. Parmi celles-ci, le Héron cendré a été observé en survol et ne fréquente pas le site du projet. Les 19 autres espèces sont globalement communes, mais 12 d'entre elles sont protégées en France.

3 espèces présentent un statut de conservation défavorable en Rhône-Alpes : l'Alouette des champs (Vulnérable), la Buse et la Pie bavarde (NT : Quasi-menacées).

OISEAUX OBSERVÉS SUR LA ZONE D'ETUDE LORS DES EXPERTISES							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR OISEAUX	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES
Espèces fréquentant la zone d'étude ou susceptible de la fréquenter							
Espèces à statut de protection							
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable		B2	b2	Art 3	LC	NT
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		B2		Art 3	LC	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		B3		Art 3	LC	LC
<i>Eritacus rubecula</i>	Rougegorge familier		B2		Art 3	LC	LC
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle		B2	b2	Art 3	LC	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		B2		Art 3	LC	LC
<i>Phoenicurus ocrurus</i>	Rougequeue noir		B2		Art 3	LC	LC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue		B2		Art 3	LC	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		B2		Art 3	LC	LC
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		B2		Art 3	LC	LC
<i>Picus viridis</i>	Pic vert		B2		Art 3	LC	LC
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		B2		Art 3	LC	LC
Espèces sans statut de protection							
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	OII/B	B3			LC	VU
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde					LC	NT
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	OII/A				LC	LC
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	OII/B				LC	LC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	OII/B				LC	LC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	OII/B	B3			LC	LC
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	OII/B	B3			LC	LC
Espèces observées en vol ou entendues au loin, ne fréquentant pas la zone d'étude							
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré		B3		Art 3	LC	LC

B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; b2 : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Bonn ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des oiseaux protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge ; VU : espèce vulnérable selon la liste rouge.

Aucune aire de rapace n'a été observée dans les platanes lors de l'expertise du 9 mars 2015. Des nids ont été observés sur les pylônes électriques présents le long de la route mais la date précoce de l'expertise ne permet pas de déterminer les espèces auxquelles ils appartiennent.

Les habitats de la zone d'étude sont très peu favorables aux espèces patrimoniales : parmi les

espèces citées dans la bibliographie sur les communes, la Chevêche d'Athéna pourrait éventuellement être présente au niveau de certains bâtiments agricoles. Les Hirondelles fréquentent vraisemblablement la zone d'étude (nidification dans les bâtiments). Quant au Guêpier, il pourrait éventuellement être potentiel au niveau d'un tas de sable dans la zone rudérale proche de la station service.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible vis-à-vis de l'avifaune, bien que quelques espèces protégées soient présentes.

6.3.3. AMPHIBIENS ET REPTILES

x Données bibliographiques

• Amphibiens

Cinq amphibiens (dont une espèce indéterminée) sont présents sur le territoire des 3 communes concernées par le projet, selon la base de données Faune-Drôme de la LPO. Le niveau de connaissance sur les amphibiens est donc **moyen** pour ces 3 communes.

Amphibiens cités sur les communes d'Hostun, la Baume d'Hostun et Eymeux (Faune Drôme)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE ALPES
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	IV	B2		Art.2	LC	NT
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	IV	B2		Art.2	LC	NT
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse		B3		Art.3	LC	LC
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille verte indéterminée						
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé		B3		Art.3	LC	LC

IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats ; B2 (3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des amphibiens protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; Art.3 : espèce inscrite à l'article 3 de la liste des amphibiens protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge ; NT : espèce quasi-menacée dans la liste rouge.

L'Alyte accoucheur et la Grenouille agile sont protégés avec leurs habitats tandis que la protection de la Grenouille rieuse et du Triton palmé ne concerne que les individus. Ces 4 espèces fréquentent les mares et les fossés. Leur potentialité sur la zone d'étude dépend de la présence de ces habitats favorables.

• Reptiles

5 espèces de Reptiles sont mentionnées sur les 3 communes d'étude. **Le niveau de connaissances sur les reptiles sur les communes est donc moyen**

Parmi les espèces signalées, 4 sont protégées ainsi que leur habitat. Une espèce invasive aquatique (Tortue de Floride) est également signalée.

Reptiles cités sur les communes d'Hostun, la Baume d'Hostun et Eymeux (Faune-Drôme)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTE ROUGE	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE-ALPES
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier		B3		Art. 2	LC	LC
<i>Hieropbis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	IV	B2		Art. 2	LC	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	B2		Art. 2	LC	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	IV	B2		Art. 2	LC	LC
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride						

IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats ; B2 (B3) : Espèce inscrite à l'annexe 2 (3) de la convention de Berne ; Art.2 : espèce inscrite à l'article 2 de la liste des reptiles protégés en France métropolitaine (protection de l'espèce et de son habitat) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge.

Toutes, à l'exception de la Tortue de Floride, sont des espèces ubiquistes, potentielles sur la zone d'étude.

x Observations de terrain et potentialités de la zone d'étude

La zone d'étude est très peu favorable aux amphibiens : quelques grenouilles vertes indéterminées (*Pelophylax* spp.) ont cependant été observées au niveau du cours d'eau, à l'aval immédiat de la zone d'étude. Le ruisseau n'offre que de très faibles potentialités, localisées, quant à la présence d'autres amphibiens (Tritons, Alyte...). Une mare est également présente sur la zone d'étude, au sein d'une propriété privée. Elle n'a pu être expertisée mais est également favorable aux amphibiens communs.

Le **Lézard des murailles** a été observé à deux reprises lors des expertises de terrain. Cette **espèce est protégée ainsi que son habitat**, mais très courante en France. La zone d'étude est peu favorable aux reptiles, mais quelques espèces communes sont également potentielles : Lézard vert, Orvet fragile (dans la chênaie),.... Bien que protégées, ces espèces présentent de faibles enjeux.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible pour es reptiles, bien qu'au moins une espèce protégée y soit présente, et très faible pour les amphibiens.

6.3.4. INSECTES ET ARACHNIDES

x Données bibliographiques

• Lépidoptères

11 espèces de papillons diurnes sont citées sur les communes étudiées selon la base de données Faune-Drôme de la LPO. Le niveau de connaissance sur ces 3 communes est **insuffisant**. Ces 11 espèces sont communes et ne présentent aucun caractère patrimonial.

Lépidoptères cités sur les communes d'Eymeux, Hostun et la Baume d'Hostun (LPO-Drôme, 2015)						
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTE ROUGE NATIONALE
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore					LC
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne					LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron					LC
<i>Ipbiclides podalirius</i>	Flambé					LC
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain					LC
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré					LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil					LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil					LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon					LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis					LC
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-Diable					LC

LC : espèce à faible risque dans la liste rouge.

• Odonates

24 espèces d'odonates sont citées dans la base de données Faune-Drôme sur la commune d'Eymeux, une seule sur Hostun ainsi que sur la Baume d'Hostun. Le niveau de connaissances sur les odonates est bon **sur la commune d'Eymeux (relativement aux espèces potentielles)** et **très insuffisant sur Hostun et la Baume d'Hostun**.

Odonates cités sur les communes d'Eymeux, Hostun et la Baume d'Hostun (LPO-Drôme, 2015)							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	RHÔNE-ALPES
<i>Aesbna cyanea</i>	Æschne bleue						LC
<i>Aesbna isoceles</i>	Æschne isocèle						LC
<i>Aesbna mixta</i>	Æschne mixte						LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur						LC
<i>Calopteryx baemorrhoidalis</i>	Calopteryx hémorrhoidal						LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx splendide						LC
<i>Calopteryx virgo virgo</i>	Calopteryx vierge						LC
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	II			Art. 3		LC
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle						LC
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé						LC
<i>Crocotemis erythraea</i>	Crocotémis écarlate						LC
<i>Ischnura elegans</i>	Ischnure élégante						LC
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert						LC
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve						LC
<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	Onychogomphé à pinces						LC
<i>Orithetrum brunneum</i>	Orithetrum brun						LC
<i>Orithetrum cancellatum</i>	Orithetrum grillagé						LC
<i>Orithetrum coerulescens</i>	Orithetrum bleuissant						LC
<i>Platycnemis pennipes</i>	Pennipatte bleuâtre						LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin						LC
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympetrum strié						LC

II : espèce inscrite à l'annexe 2 de la directive Habitats ; Art.3 : espèce protégée en France métropolitaine (protection des individus) ; LC : espèce à faible risque dans la liste rouge.

Parmi les espèces citées, une seule présente un statut de protection : l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), **protégée en France métropolitaine** et identifiée comme espèce prioritaire dans le cadre du **Plan National d'Actions Odonates**. Cette espèce fréquente les canaux et les fossés ensoleillés pourvus d'une végétation herbacée. **Son statut de conservation en région Rhône-Alpes est favorable** (LC : préoccupation mineure).

x Observations de terrain

• Lépidoptères



Seule une espèce a été observée lors des expertises de terrain : la petite Tortue (*Aglais urticae*). Cette espèce, très commune, est hivernante, ce qui explique ces observations précoces. Les habitats ne sont pas favorables à la présence de lépidoptères patrimoniaux. La zone d'étude abrite cependant vraisemblablement quelques autres espèces communes, sans enjeu.

La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible vis-à-vis des lépidoptères.

- **Odonates**



Aucun odonate n'a été observé lors des expertises, réalisées trop précocément. La zone d'étude ne présente par ailleurs que très peu d'habitats favorables aux odonates. Le ruisseau du Bessey est sec et bétonné sur la plus grande partie de son cours. Seule la partie aval est en eau, mais il n'existe pas de développement de végétation suffisante (sur la zone d'étude) pour permettre l'existence d'une population d'Agrion de Mercure (odonate protégé, cité sur la commune d'Eymeux).

Des secteurs plus favorables à cette espèce sont présents à l'aval, hors de la zone étudiée.

La zone d'étude présente donc un enjeu potentiel faible vis-à-vis des odonates.

- **Autres groupes**



Arbre potentiellement favorable aux coléoptères saproxyliques (non protégés)

Aucune trace d'émergence de coléoptères saproxyliques n'a été observée sur les platanes bordant la RD532. **Quelques arbres présents sur la zone d'étude présentent des potentialités pour ce groupe, mais ils sont peu nombreux.** Certains n'ont pu être expertisés du fait de leur situation. Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée, n'est pas mentionné des environs de la zone d'étude d'après l'Atlas des Coléoptères Cerambycides de Rhône-Alpes, mais la cartographie de cet atlas n'a pas valeur d'exhaustivité.

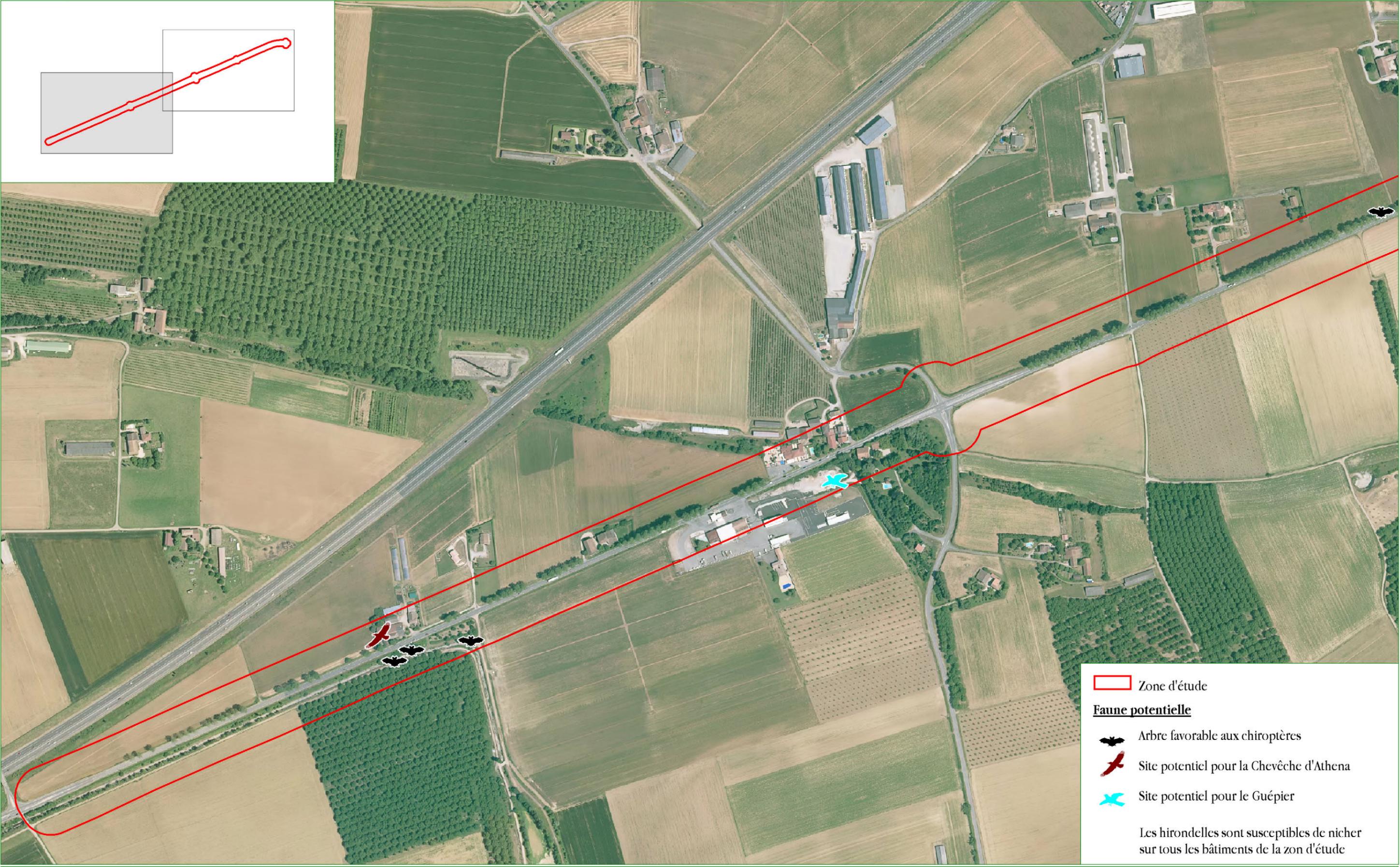
La zone d'étude présente un enjeu potentiel faible vis-à-vis des coléoptères saproxyliques.

Quelques araignées courantes ont également été identifiées lors de l'expertise du 9 mars. Aucune araignée n'est protégée en France.

Arachnides	
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE
<i>Marpissa muscosa</i>	-
<i>Nuctenea umbratica</i>	Epeire des ombres
<i>Pardosa proxima</i>	-
<i>Pisaura mirabilis</i>	Pisaure admirable
<i>Synema globosum</i>	Araignée Napoléon
<i>Zygiella x-notata</i>	Zygielle des fenêtres

La zone d'étude présente un enjeu faible pour les lépidoptères, les odonates et les coléoptères saproxyliques.

POTENTIALITÉS FAUNISTIQUES DE LA ZONE D'ÉTUDE

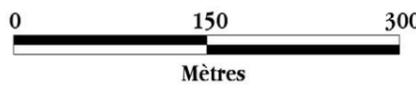


 Zone d'étude

Faune potentielle

-  Arbre favorable aux chiroptères
-  Site potentiel pour la Chevêche d'Athéna
-  Site potentiel pour le Guépier

Les hirondelles sont susceptibles de nicher sur tous les bâtiments de la zone d'étude



POTENTIALITÉS FAUNISTIQUES DE LA ZONE D'ÉTUDE - 2

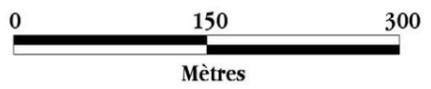


 Zone d'étude

Faune potentielle

-  Arbre favorable aux chiroptères
-  Site potentiel pour la Chevêche d'Athéna
-  Site potentiel pour le Guépier

Les hirondelles sont susceptibles de nicher sur tous les bâtiments de la zone d'étude



6.4. ZONES HUMIDES, FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE

6.4.1. ZONES HUMIDES

Les cultures (annuelles ou pérennes) et les prairies sont des habitats humides « pro parte » selon les arrêtés de juin 2008 et octobre 2009. Cette classification signifie qu'il est nécessaire de procéder à une analyse complémentaire (pédologique) pour déterminer leur caractère éventuellement humide.

La situation de la zone d'étude permet de penser a priori qu'aucune zone humide n'est présente sur le site du projet ; ceci sera cependant à vérifier, notamment dans le cadre du dossier Loi sur l'eau, si un tel dossier est nécessaire.



Une mare est présente sur la zone d'étude, au sein du parc arboré.

Les zones humides présentent donc un enjeu potentiel faible.

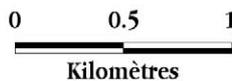
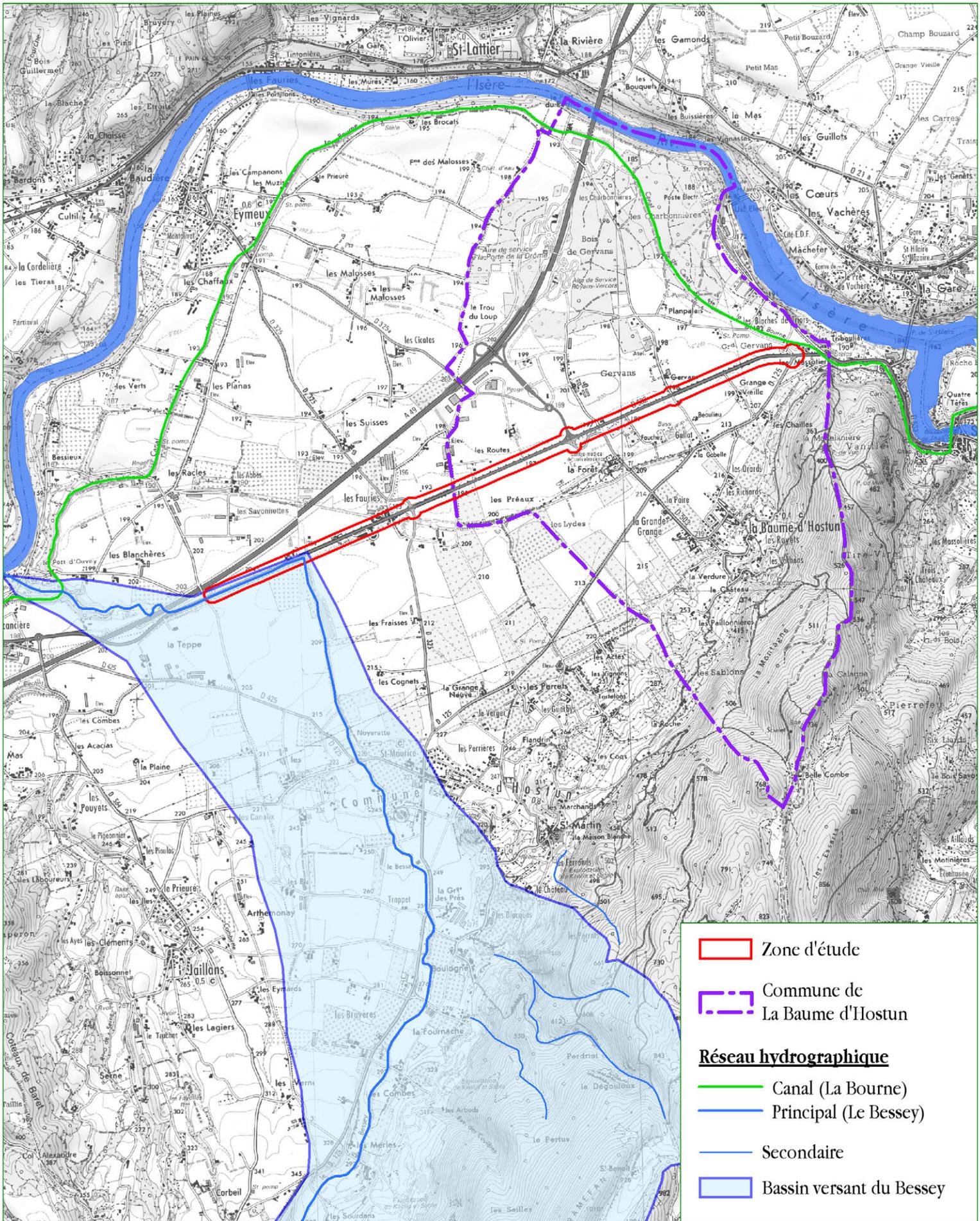
6.4.2. FAUNE PISCICOLE ET ASTACICOLE

Le ruisseau de Bessey qui longe la RD532 est apiscicole (ONEMA, données FD Pêche) sur tout son cours. La faune piscicole et astacicole ne présente donc aucun enjeu sur le site.

La présence de zones humides sera à vérifier par sondage pédologique, mais elle est très peu vraisemblable, compte tenu de la situation de la zone d'étude. Une mare est présente sur la zone d'étude.

La faune piscicole et astacicole ne présente aucun enjeu sur la zone d'étude.

CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE



6.5. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LOCALES

Les continuités écologiques sont très réduites ; en effet peu de haies ou de boisements sont présents sur la zone d'étude ce qui ne favorise pas les traversées de la route par la faune. De plus, celle-ci est très passagère et les vitesses des véhicules sont importantes, ce qui augmente le risque de collision et accentue son rôle d'obstacle. Enfin, la présence de l'autoroute à quelques centaines de mètres au nord de la zone d'étude, parallèle à la RD532 augmente cet effet de coupure paysagère.

En conséquence, les continuités écologiques locales sont très faibles sur la zone d'étude.

Les continuités écologiques locales présentent un enjeu très faible sur la zone d'étude.

7. SYNTHÈSE DES ENJEUX POTENTIELS DE LA ZONE D'ÉTUDE

Les enjeux présentés sont potentiels ; ils s'appuient à la fois sur les observations effectuées lors des expertises, et sur les espèces connues sur les communes, et susceptibles de fréquenter la zone d'étude au vu des habitats qu'elle recèle.

7.1. HABITATS NATURELS

Les habitats naturels présents sur la zone d'étude sont très communs à l'échelle de la Drôme. Ils ne présentent qu'un enjeu très faible à faible.

La présence de zone humide sera à évaluer par expertise pédologique, mais elle est peu vraisemblable compte tenu de la situation du site étudié.

La zone d'étude présente des habitats naturels de faible à très faible enjeu.

7.2. ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur la zone d'étude. Les potentialités pour les espèces végétales patrimoniales sur le site sont très faibles.

La zone d'étude est peu favorable à l'avifaune patrimoniale. Seules quelques espèces potentielles présentent des enjeux modérés ; les habitats potentiels de ces espèces sont très localisés (bâtiments, zone de sable) sur la zone d'étude. **L'enjeu global relatif à ce groupe est donc faible.**

Elle présente un **enjeu modéré vis-à-vis des chiroptères, et un enjeu faible vis-à-vis des autres mammifères. Les enjeux concernant les reptiles et les amphibiens sont également faibles.**

Elle présente un enjeu faible en ce qui concerne les insectes protégés (odonates, lépidoptères, coléoptères saproxyliques), en raison d'habitats très peu favorables à ces groupes.

La zone d'étude présente des enjeux potentiels faibles en ce qui concerne les espèces

animales et végétales protégées. Seuls les chiroptères et quelques espèces d'oiseaux sont susceptibles de présenter des enjeux modérés, localisés.

7.3. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

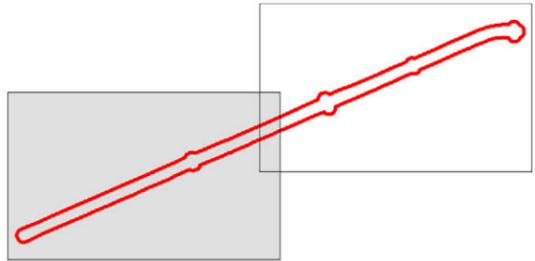
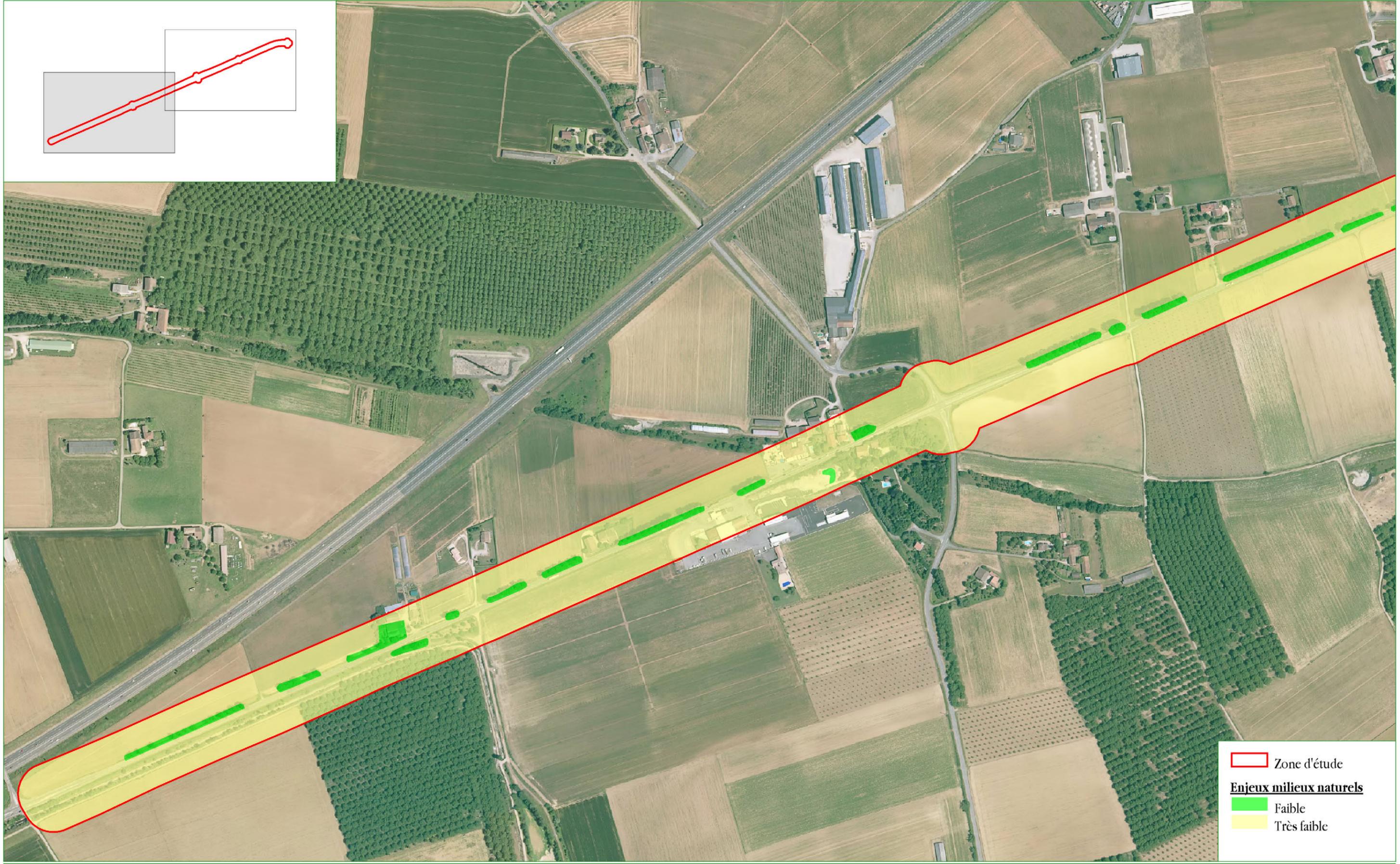
La zone d'étude présente un enjeu très faible en ce qui concerne les continuités écologiques locales.

7.4. ENJEUX DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude présente des enjeux très faibles vis-à-vis du milieu naturel. Seuls certains secteurs, tels que le boisement de chênes, présentent des enjeux un peu plus élevés (faibles).

La carte ci-après synthétise ces enjeux.

ENJEUX MILIEUX NATURELS 1

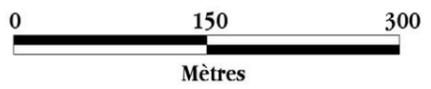


 Zone d'étude

Enjeux milieux naturels

 Faible

 Très faible



ENJEUX MILIEUX NATURELS - 2

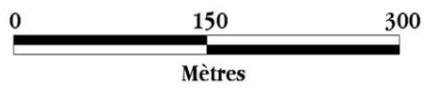


 Zone d'étude

Enjeux milieux naturels

 Faible

 Très faible



8. ANALYSE QUALITATIVE DES IMPACTS DES 3 VARIANTES

Cette analyse des impacts des 3 variantes se base sur les descriptifs transmis le 11 mars 2015. Elle est uniquement qualitative (les superficies impactées ne sont pas calculées) et vise à aider le maître d'ouvrage quant au choix d'une variante. Les impacts sur le milieu naturel ne sont cependant qu'une composante de ce choix et doivent être mis en regard des autres impacts et contraintes imposés par le projet.

8.1. PRÉSENTATION DES 3 VARIANTES

3 scénarios d'aménagement sont envisagés par le Conseil Général :

	Nature de l'aménagement
SCENARIO 1	Calage du nouveau profil en travers type sur l'axe de la chaussée existante avec épaulement de part et d'autre
SCENARIO 2	Décalage de l'axe de la chaussée projet pour laisser une zone de sécurité suffisante de 4,00m entre les platanes et le bord de la chaussée.
SCENARIO 3	Décalage de l'axe de la chaussée projet de 3,70m pour laisser: <ul style="list-style-type: none">- 2,00 m entre le bord de chaussée et la glissière (Règlement voirie),- 1,70 m entre le platane et la glissière

RD532- Calibrage et ADS du PR 29+200 au PR 33+800

PROFIL EN TRAVERS TYPE - **Scenario 1**

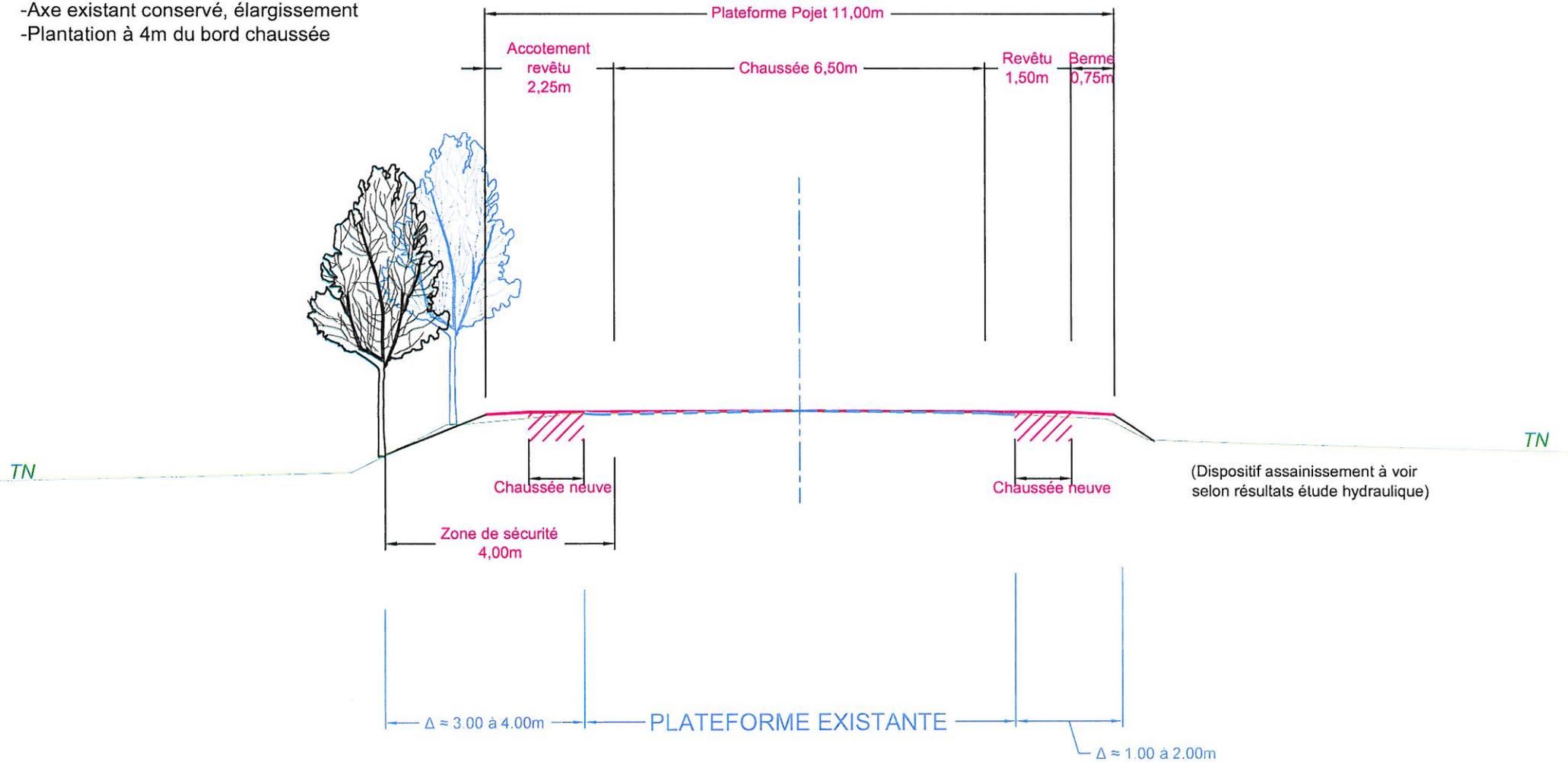
(Soder 3 000-10 000)

Projet 1:

Abattages arbres

-Axe existant conservé, élargissement

-Plantation à 4m du bord chaussée



RD532- Calibrage et ADS du PR 29+200 au PR 33+800

PROFIL EN TRAVERS TYPE- Scenario 2

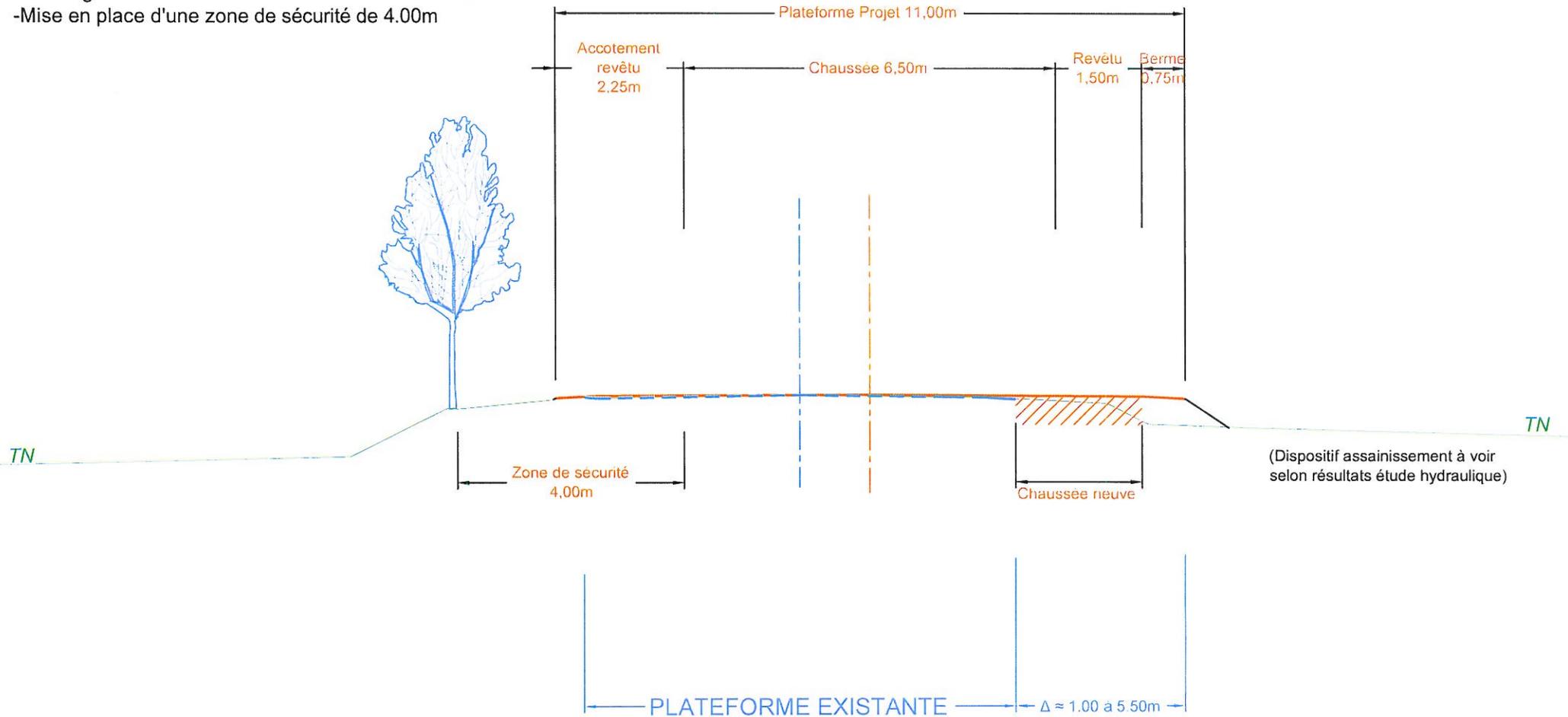
(Soder 3 000-10 000)

Projet 2 :

Conservation des arbres existants

-Décalage de l'Axe de la chaussée existant vers le sud

-Mise en place d'une zone de sécurité de 4.00m

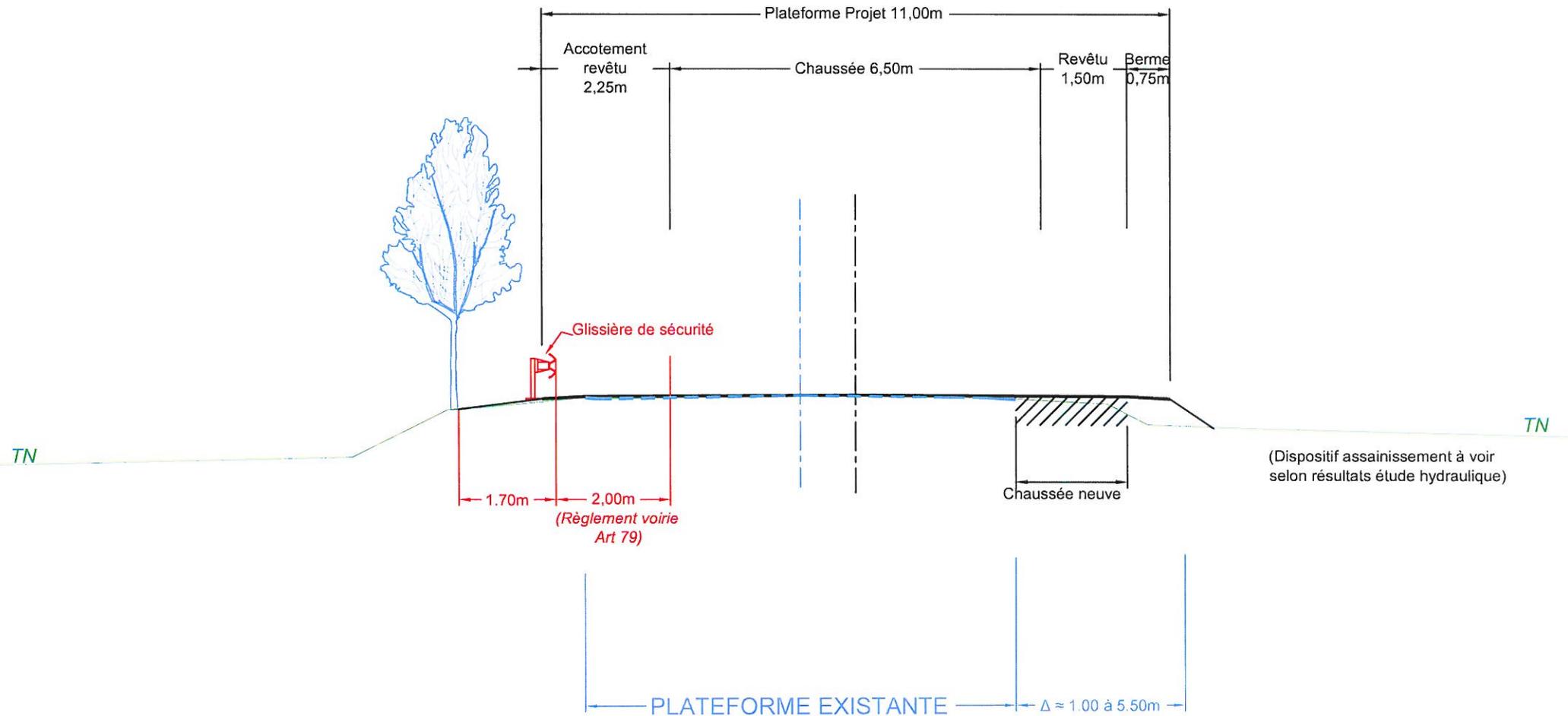


RD532- Calibrage et ADS du PR 29+200 au PR 33+800

PROFIL EN TRAVERS TYPE- **Scenario 3** (Soder 3 000-10 000)

Projet 3:

- Conservation des arbres existants
- Mise en place de glissières de sécurité
(avec emprise suffisante pour un fonctionnement optimal du dispositif)



8.2. IMPACTS POTENTIELS PRÉVISIBLES DU PROJET DES VARIANTES

	Emprise au sol (depuis platanes)	Habitats impactés	Impacts sur les platanes
Scénario 1	11 m	Principalement végétation de bord de route Marginalement habitats agricoles (cultures)	Oui (destruction de l'alignement)
Scénario 2	12,75 m	Principalement végétation de bord de route Marginalement habitats agricoles (cultures)	Non
Scénario 3	12,45 m	Principalement végétation de bord de route Marginalement habitats agricoles (cultures)	Non

La préservation de l'alignement de platanes, patrimoine paysager devenu rare, nous semble un enjeu important sur ce projet.

De ce point de vue, la variante 1 est la plus impactante, puisqu'elle provoque la disparition de l'alignement de platanes en place. Cette variante présente l'emprise la plus faible et n'impactera vraisemblablement pas les habitats naturels présents, à l'exception des végétations de bord de route.

Les variantes 2 et 3 sont moins impactantes, bien qu'elles auront vraisemblablement un impact marginal sur certaines parcelles cultivées riveraines (habitats à très faible enjeu du point de vue milieu naturel). La chênaie ne devrait pas être impactée de manière significative.

Du point de vue du milieu naturel, les scénarios 2 et 3 sont équivalents et préférables au scénario 1 qui impactera fortement l'alignement de platanes.

9. PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

Note : ces préconisations sont générales et nécessiteront des précisions lorsque le projet définitif aura été établi et les impacts évalués quantitativement.

Les contraintes réglementaires (dossier espèces protégées, dossier loi sur l'eau,...) ne pourront être précisément définies qu'une fois le projet définitif et ses impacts connus.

9.1. INVENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

Au vu des faibles sensibilités du projet sous l'emprise, si aucune procédure réglementaire n'est nécessaire, aucun inventaire complémentaire n'est préconisé pour ce projet.

Si une procédure réglementaire s'avérait nécessaire pour ce projet (dossier d'étude d'impact, « loi sur l'eau » ou dossier CNPN), des inventaires complémentaires de caractérisation devront être conduits :

- 2 inventaires avifaunistiques (une demi-journée chacun) en période favorable (avril-juin). On s'attachera notamment à vérifier l'absence d'espèces protégées nicheuses dans les zones concernées par les travaux
- 2 inventaires floristiques (une demi-journée chacun) en période favorable (avril-juillet).
- 1 session de caractérisation du peuplement entomologique, herpétologique, voire batrachologique (si le projet impactait la partie en eau du ruisseau du Bessey ou bien la mare située en bordure de propriété privée)
- 1 session de caractérisation du peuplement de chiroptères de la zone (transect nocturne et/ou pose d'un détecteur à chauves-souris).

9.2. MESURES ENVISAGEABLES

9.2.1. MESURES D'ÉVITEMENT

Comme présenté précédemment, l'évitement des platanes (scénario 2 ou 3) serait préférable pour la réalisation de l'aménagement.

9.2.2. MESURES D'ATTÉNUATION

x Période de travaux

Afin de limiter le risque de dérangement ou destruction de faune (avifaune prairiale ou des haies), les travaux seront réalisés entre fin août et mi-mars, et les éventuels arrachages de haies et d'arbres seront réalisés entre fin août et octobre.

Cette mesure d'atténuation permettra de réduire au minimum les risques de destruction d'espèces protégées et donc de nécessité de réalisation d'un dossier de demande de dérogation.

x Replantation des arbres

On replantera les éventuels arbres abattus lors de la réalisation du projet.

9.3. PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

Ce projet est susceptible d'être soumis à étude d'impact Rubrique 6d « Infrastructure routière de plus de 3 kilomètres » de l'annexe de l'article R122 du Code de l'Environnement. Dans ce cas, il sera également soumis à une évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 (évaluation qui sera ici très sommaire, la zone du projet n'étant en lien fonctionnel avec aucun site Natura 2000).

Le projet pourrait également être soumis à dossier « loi sur l'eau (déclaration ou autorisation) » en fonction de son importance, au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement.

De plus, dans le cas où des espèces protégées seraient impactées par le projet, celui-ci devra faire l'objet d'une demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées et de leurs habitats (dossier CNPN), au titre des articles L411-1 à L411-2 du Code de l'Environnement.

Nous rappelons que seuls les services de l'Etat sont à même de valider la nécessité ou non de réaliser ces dossiers réglementaires ; une fois le projet défini, le maître d'ouvrage devra donc se rapprocher de ces services qui lui confirmeront ces éléments au vu du présent prédiagnostic.

La réalisation des travaux hors période de reproduction de l'avifaune, la replantation des arbres éventuellement détruits et la préservation des platanes, si possible, permettront la bonne prise en compte des enjeux identifiés sur la zone d'étude à l'issue de ce prédiagnostic.

Ces mesures ne sont cependant que des préconisations générales et devront nécessairement être précisées et affinées lorsque le choix de scénario aura été arrêté et qu'un projet définitif aura été établi.

10. CONCLUSIONS

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux et les impacts prévisibles du projet :

	Enjeux	Impacts prévisibles potentiels du projet	Prospections complémentaires	Démarche réglementaire	
Espaces naturels répertoriés					
Site Natura 2000	Zone sans lien fonctionnel avec le site Natura 2000 le plus proche (SIC situé à l'amont hydrographique)	Nul	Aucune	Evaluation préliminaire des incidences (si autre autorisation administrative)	
ZNIEFF	ZNIEFF de type 1 à proximité, sans lien fonctionnel avec le projet ; ZNIEFF de type 2 sans lien significatif	Nul	Aucune	Aucune	
Continuités écologiques régionales	Espaces à perméabilité restant à préciser. Deux axes principaux (RD532 et A49) jouant des rôles d'obstacles	Non significatif	Aucune	Nécessité de prise en compte du SRCE dans la réalisation du projet	
Habitats naturels, flore et faune					
Habitats naturels	Habitats très courants, sans enjeu à l'exception de l'alignement de platanes et d'une chênaie	Suivant le scénario retenu, destruction de l'alignement de platanes ; impact marginal sur les autres habitats	Si nécessité de dossier réglementaire : 2 sessions floristiques	Dossier d'étude d'impact et de demande de dérogation espèces protégées si demande des services de l'Etat	
Flore	Pas d'espèces protégées ou patrimoniales potentielles	Très faible			
Avifaune	Avifaune commune ; quelques espèces à enjeu faiblement potentielles	Très faible (perte marginale de territoire)	Si nécessité de dossier réglementaire : 2 sessions avifaunistiques		
Mammifères	Potentialités limitées pour les espèces communes de chauves-souris	Très faible (perte marginale de territoire) si évitement des platanes ; à évaluer sinon	Si nécessité de dossier réglementaire : 1 session chiroptères		
Amphibiens	Zone très peu favorable aux amphibiens ; potentialités faibles uniquement au niveau de la mare, voire dans le ruisseau en partie aval	Très faible voire nul	Si nécessité de dossier réglementaire : 1 session insectes + reptiles + amphibiens		
Reptiles	Observations de Lézard des murailles ; potentialités pour les espèces communes (Lézard vert, Orvet)	Très faible (perte marginale de territoire)			
Insectes	Potentialités pour les espèces communes d'insectes ; peu de potentialités pour les coléoptères saproxyliques	Très faible			
Continuités écologiques locales	Continuités écologiques très faibles sur la zone d'étude voire quasi inexistantes	Très faible	Aucune		Aucune
Cours d'eau, milieux aquatiques et zones humides					
Cours d'eau - faune astacicole et piscicole	Ruisseau apiscicole	Nul	Aucune	Dossier Loi sur l'eau si demande des services de l'Etat	
Zones humides	Quelques habitats zones humide pro parte, à délimiter pédologiquement	Faible ou très faible	Délimitation pédologique de la zone humide potentielle		

	Nul
	Très faible
	Faible
	Modéré
	Fort

Les enjeux de conservation des espèces et des habitats sur la zone d'étude sont faibles à très faibles : seule la présence d'un alignement de platanes présente une sensibilité paysagère.

Les impacts potentiels prévisibles du projet sur le milieu naturel dépendront du scénario choisi mais seront dans leur ensemble faibles à très faibles.

Les études réglementaires éventuellement nécessaires dépendront également du projet final qui sera envisagé. Un dossier d'étude d'impact (incluant une évaluation des incidences Natura 2000) sera vraisemblablement demandé. La réalisation d'un dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées sera soumise à l'appréciation des services de l'Etat, bien qu'au vu de notre prédiagnostic, il ne sera probablement pas nécessaire si les mesures d'atténuation préconisées sont prises lors de la réalisation des travaux.

11. ANNEXES

x Bibliographie consultée

- ACEMAV Coll., DUGUET R. & MELKI F. ed., 2003. - Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Editions Biotope, Mèze, 480 p.
- ARTHUR L & LEMAIRE M, 2009. - Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.
- CBNMC & CBN Alpin (coords.), 2014 – Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes.
- CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHONE-ALPES, 2002 - Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes, Atlas préliminaire. Le Bièvre, hors-série n°1, 146 p.
- CENTRE ORNITHOLOGIQUE RHONE-ALPES, 2002 – Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes. Le Bièvre, hors-série n°2, 134 p.
- DELIRY C. (coord.), 2008. - Atlas illustré des libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du groupe *Sympetrum* et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, éd. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 408 p.
- De THIERSANT M.-P. & DELIRY C. (coords.), 2008 – Liste rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes – CORA Faune Sauvage, région Rhône-Alpes, 263 p.
- GARRAUD L., 2003 – Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique. CBN Alpin de Gap-Charance, 925 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 – Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 480 p.
- GROUPE CHIROPTERES DE LA LPO RHÔNE-ALPES, 2014 – Les chauves-souris de Rhône-Alpes. LPO Rhône-Alpes, Lyon, 480 p.
- GUYETAN R., 1997. - Les Amphibiens de France. Revue française d'aquariologie. Supplément aux n°1 et 2, 62 p.
- LAFRANCHIS T., 2000 – Les papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 448 p.
- LESCURE J. & MASSARY de J.-C. (coords.), 2012 – Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 272 p.
- UICN France, MNHN & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 800.4 ko)
- UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 938 ko)
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 958.4 ko)

UICN France, MNHN, SFI & ONEMA (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 1.1 Mo)

UICN France, MNHN, FCBN & SFO (2010). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France. (PDF - 918 ko)

UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.

UICN France, MNHN, Opie & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique.

VACHER J.P. & GENIEZ M. (Coords), 2010. - Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris, 544 p.

Sites Internet

Pole d'Information Flore-Habitats, Observatoire de la Biodiversité en Rhône-Alpes : <http://www.pifh.fr>

Conservatoire Botanique National Alpin : www.cbn-alpin.fr

le Monde des Insectes : <http://www.insecte.org>

Inventaire National du Patrimoine Naturel : <http://inpn.mnhn.fr>

Faune Drôme (Base de données de la LPO Drôme) : <http://www.faune-drome.org/>

Tela-Botanica, le réseau de la botanique francophone : www.tela-botanica.org

DREAL Rhône-Alpes : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>

Société Française d'Odonatologie : www.libellules.org

x Fiches Znieff



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 38160010

Ancien N° régional : 26760000,38743617,38743615,38910000,26060000

L'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 580,93 ha

Drôme SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS

Isère BEAUVOIR-EN-ROYANS, CHATTE, IZERON, SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER, LA SONE, SAINT-JUST-DE-CLAIX, SAINT-MARCELLIN, SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES, SAINT-ROMANS

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	1	Reptiles	1	Coléoptères	0
		Mammifères	2			Libellules	1
Végétaux supérieurs	2	Oiseaux	2	Crustacés	2	Orthoptères	0
Mousses, lichens	1	Poissons		Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 39

Description et intérêt du site

Du pont de Beauvoir à la Riquetière et en amont de la retenue de Saint-Hilaire-du-Rosier, l'Isère coule lentement entre des versants boisés et parmi des milieux aquatiques intéressants. Ceux-ci accueillent une avifaune riche d'une soixantaine d'espèces, dont le Faucon hobereau, l'Autour des Palombes et le Bruant des roseaux, le Martin-pêcheur d'Europe et le Héron cendré. Le Castor d'Europe, quant à lui, se signale à quelques troncs rongés en bord de rivière. Ce secteur est également utilisé comme territoire de chasse par plusieurs espèces de chauves-souris.

Milieus naturels

54.12 SOURCES D'EAU DURE

Flore

Capillaire de Montpellier	<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.
Arabette auriculée	<i>Arabis auriculata</i> Lam.
Berle dressée	<i>Berula erecta</i>
Cirse de Montpellier	<i>Cirsium monspessulanum</i>
Liseron des Monts cantabriques	<i>Convolvulus cantabricus</i> L.
Drave des murailles	<i>Draba muralis</i> L.
Immortelle jaune	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel
Orlaya à grands fleurs	<i>Orlaya grandiflora</i>
Polypode du Pays de Galles	<i>Polypodium cambricum</i> L.
Gnaphale blanc jaunâtre	<i>Pseudognaphalium luteo-album</i> (L.) Hilliard & Burt
Orpin paniculé	<i>Sedum cepaea</i> L.

Faune vertébrée

Mammifères

Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
Oreillard septentrional (roux)	<i>Plecotus auritus</i>

Oiseaux

Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>

Faune invertébrée

Crustacés

Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
-----------------------------	----------------------------------

Bibliographie

- BALIAN C.**
Inventaire et étude sur l'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes)
42 pages 2000 Consultable : DIREN Rhône-Alpes
- Bulletin Français de la Pêche et de la Pisciculture**
Les écrevisses européennes autochtones en relation avec l'occupation des sols et la détérioration de l'habitat, plus spécialement Austropotamobius torrentium : CRAYNET meeting, Innsbruck, Autriche, 8-11 septembre 2004 (volume 3)
pages 2004 Consultable : Conseil Régional de Rhône-Alpes
- CORA**
Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes, hors série n°2
134 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes
Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes
335 pages 2003 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes
- FAURE J.P.**
Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs dans le PNR du Pilat
19 pages 2004 Consultable : DIREN Rhône-Alpes
- FROMENT B., PETIT-MARTENON V.**
Etat des populations d'écrevisse à pieds blancs (Austropotamobius pallipes) - Ravins rhodaniens du Parc Naturel régional du Pilat
41 pages 2001 Consultable : DIREN Rhône-Alpes
- GRES P.**
Actualisation des données sur les sites à écrevisses à pieds blancs du Parc Naturel Régional du Pilat (Loire)
19 pages 2004 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

GROSSI J.-L.

Haut-Rhône - Chautagne - Lavours - Bourget - Document d'objectifs - volume annexe

III. pages 1998 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

GUILLEMAIN M., SCHRICKE V.

Programme de recherches sur la Sarcelle d'hiver (Anas crecca) Etat d'avancement

p 1 pages 2005 Consultable : ONCFS

KERVYN T.

Les Chiroptères de la Directive Habitats : le Grand Murin Myotis myotis (Borkhausen, 1797)

p 4 pages 2001 Consultable : Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble

LECHANTRE P.

Le mystère des sarcelles d'hiver

p 4 pages 2004 Consultable : ONCFS

VIERON J.P., FATON J.M.

Etude des écrevisses dans les zones éligibles de la directive "Habitats" du département de la Drôme

8 p. pages 1998 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

VINCENT S.

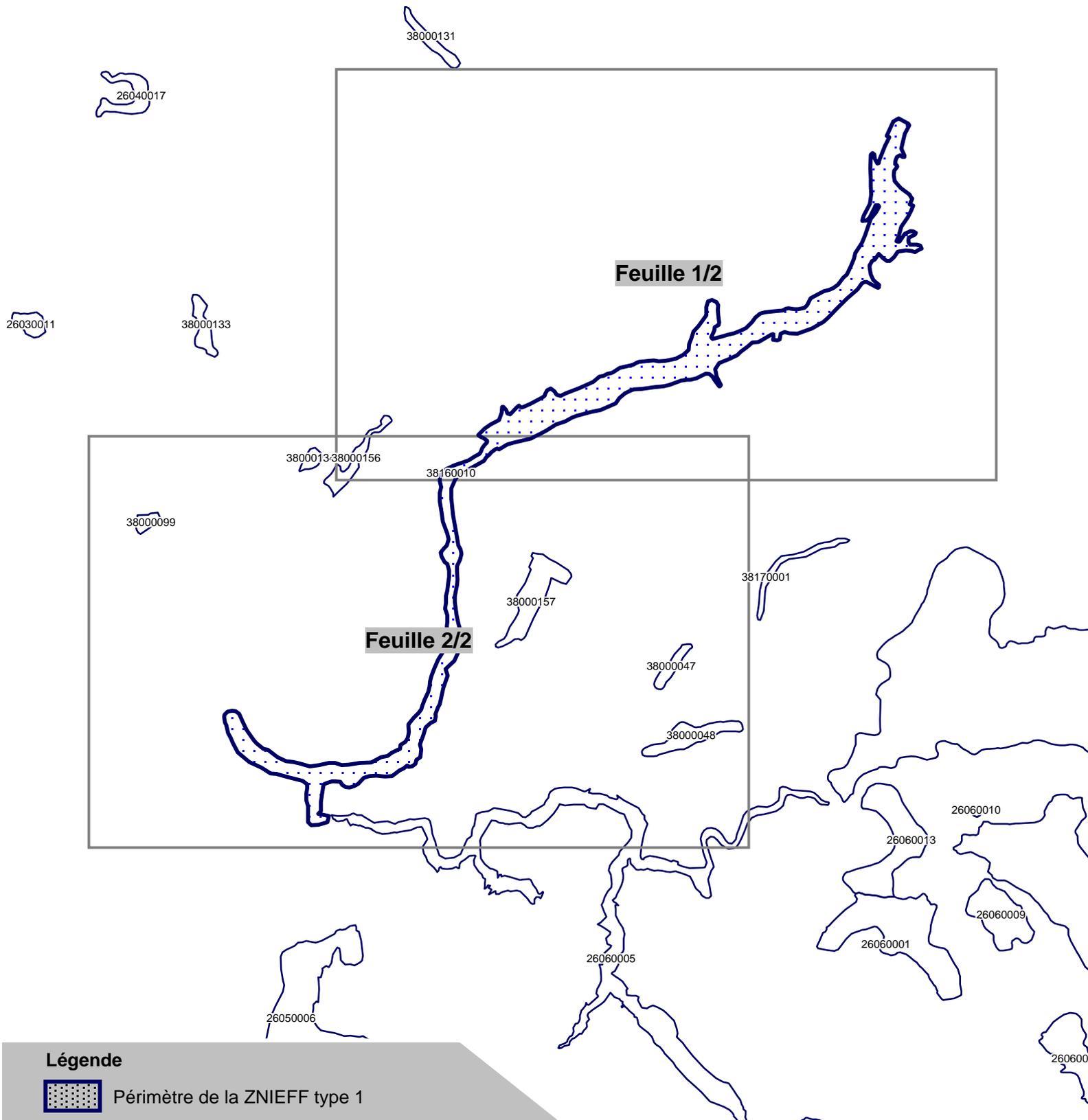
Document d'objectifs site Natura 2000 D53 - "Grottes à chauves-souris de Baume sourde" - rapport intermédiaire

16 pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

VINCENT S., ISSARTEL G.

Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les chiroptères en région Rhône-Alpes

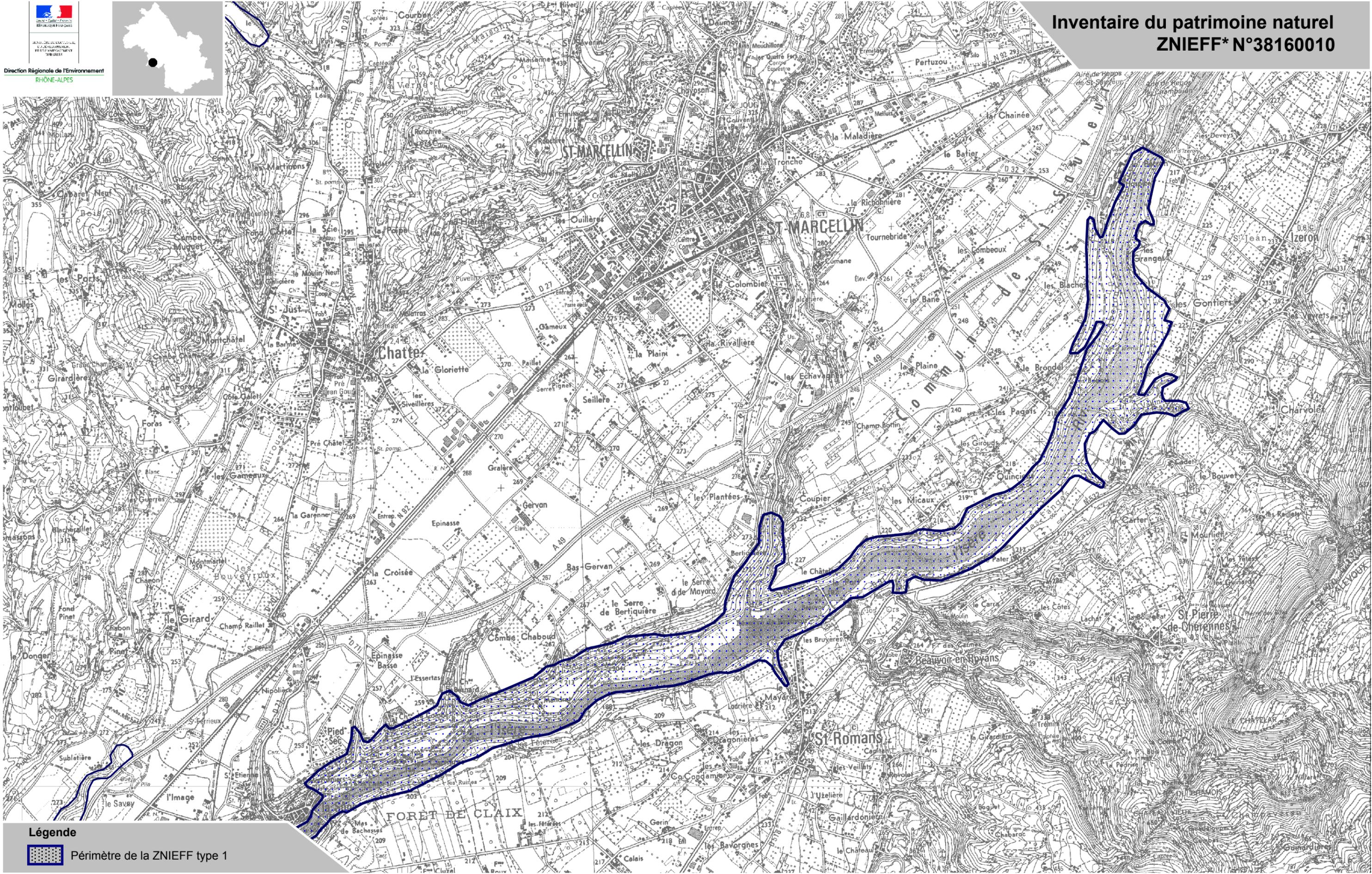
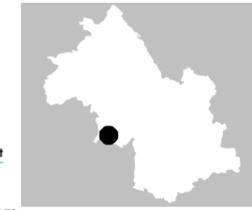
42 pages 2005 Consultable : DIREN Rhône-Alpes



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1



Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

x FSD du site Natura 2000



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201743 - La Bourne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201743	1.3 Appellation du site La Bourne
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 18/12/2013	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/12/1998



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 5,39347°

Latitude : 45,0694°

2.2 Superficie totale

2805 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
38	Isère	93,87 %
26	Drôme	6,13 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
38018	AUBERIVES-EN-ROYANS
26074	CHAPELLE-EN-VERCORS (LA)
38092	CHATELUS
38108	CHORANCHE
26117	ECHEVIS
26217	MOTTE-FANJAS (LA)
38319	PONT-EN-ROYANS
38322	PRESLES
38333	RENCUREL
38345	ROVON
38356	SAINT-ANDRE-EN-ROYANS
26302	SAINTE-EULALIE-EN-ROYANS
26309	SAINT-JULIEN-EN-VERCORS



38409	SAINT-JUST-DE-CLAIX
26311	SAINT-LAURENT-EN-ROYANS
26315	SAINT-MARTIN-EN-VERCORS
26320	SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS
26331	SAINT-THOMAS-EN-ROYANS
38548	VILLARD-DE-LANS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (27,85%)

Méditerranéenne (72,15%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3220 <i>Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée</i>		6,26 (0,22 %)		G	B	B	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		0,5 (0,02 %)		G	D			
5110 <i>Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		41,5 (1,48 %)		G	C	C	B	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		4,64 (0,17 %)		G	C	C	C	C
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Setion albi</i>	X	0,5 (0,02 %)		G	C	C	C	C
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>	X	140 (4,99 %)		G	B	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		7,95 (0,28 %)		G	B	C	B	C
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		1,73 (0,06 %)		G	D			
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0,5 (0,02 %)		G	D			
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		84,6 (3,02 %)		G	B	C	B	C
6520 <i>Prairies de fauche de montagne</i>		16 (0,57 %)		G	B	C	B	C
7220 <i>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</i>	X	3,73 (0,13 %)		G	B	C	B	B



8120 <i>Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii)</i>		15,66 (0,56 %)		G	A	C	A	B
8130 <i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>		0,5 (0,02 %)		G	D			
8210 <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>		123 (4,39 %)		G	A	C	A	A
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)	2	P	A	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	66,83 (2,38 %)		G	C	C	C	C
9110 <i>Hêtraies du Luzulo-Fagetum</i>		0,5 (0,02 %)		G	D			
9130 <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		127,07 (4,53 %)		G	B	C	B	B
9140 <i>Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius</i>		1,35 (0,05 %)		G	A	B	A	B
9150 <i>Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion</i>		162 (5,78 %)		G	B	C	B	B
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	245,5 (8,75 %)		G	B	C	A	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1902	Cypripedium calceolus	p			i	P	G	C	B	C	B
F	6147	Telestes souffia	p			i	P	G	C	C	C	C



I	1092	Austropotamobius pallipes	p			i	V	M	D			
F	1163	Cottus gobio	p			i	P	G	C	C	C	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	p			i	P	M	D			
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	P	M	D			
M	1307	Myotis blythii	p			i	P	M	D			
M	1308	Barbastella barbastellus	p			i	P	M	D			
M	1310	Miniopterus schreibersii	p			i	P	M	C	B	C	B
M	1316	Myotis capaccinii	p			i	P	M	D			
M	1321	Myotis emarginatus	p			i	P	M	D			
M	1323	Myotis bechsteinii	p			i	P	M	D			
M	1324	Myotis myotis	p			i	P	M	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargi.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
P		Asplenium lepidum				P			X				
P		Bombycilaena erecta				P							X



P		Campanula medium				P						X
P		Cirsium monspessulanum				P						X
P		Epipactis microphylla				P						X
P		Erysimum jugicola				P						X
P		Galium obliquum				P						X
P		Galium spurium				P						X
P		Gymnadenia odoratissima				P			X			
P		Himantoglossum hircinum				P						X
P		Juniperus thurifera				P						X
P		Ophioglossum vulgatum				P						X
P		Ophrys drumana				P						X
P		Orchis tridentata				P						X
P		Phyteuma charmelii				P						X
P		Pinguicula grandiflora				P						X
P		Polystichum setiferum				P						X
P		Primula auricula				P						X
P		Silene otites				P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	50 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	20 %

Autres caractéristiques du site

Le Vercors est un massif constitué uniquement de roches sédimentaires, dont un niveau plus épais et plus dur qu'on appelle « Calcaire urgonien ». Cette « dalle urgonienne » constitue le socle du massif. Les gorges de la Bourne ont été entaillées dans ce karst, d'abord dans une couche de calcaire tendre, puis dans le calcaire urgonien.

La rivière Bourne a ainsi créé une tranchée traversant le nord du massif d'Est en Ouest. Sa vallée reste assez large jusqu'au secteur des Jarrands, puis se referme dans un goulot étroit entaillé dans cette dalle urgonienne. La vallée alterne entre ces rétrécissements et des passages plus larges jusqu'en arrivant à Pont-en-Royans, où la rivière rejoint les dépôts tendres de l'Isère. Le site Natura 2000 suit ces variations, passant de la falaise abrupte abritant des tuffières et des espèces rupestres, à la prairie de fauche riche en Orchidées ; de la forêt de ravin, à la ripisylve, en passant par la hêtraie-sapinière caractéristique des massifs pré-alpins des Alpes du Nord.

Vulnérabilité : Vulnérabilité

Le site des Gorges de la Bourne est un lieu très prisé par le tourisme dans le Vercors. Cette activité présente diverses formes, de la pratique de l'escalade sur les falaises de Presles, à la randonnée pédestre et à l'exploration des grottes, dont celles de Choranche, haut lieu de découverte des richesses du monde souterrain.

La sylviculture et l'agriculture ont aussi dessiné la vallée en une mosaïque d'habitats caractéristiques de ces activités humaines. Le régime de la rivière est très marqué par les activités humaines. Son profil est lissé par la présence de barrages, de turbines, de conduites forcées, et par la présence d'un canal d'irrigation.

4.2 Qualité et importance

Le site couvre une surface de plus de 2800 hectares entre 160 et 1 597 mètres d'altitude, parcourant ainsi les étages collinéen et montagnard. Il est à cheval sur les régions biogéographiques alpine (28%) et méditerranéenne (72%) et ces influences se retrouvent dans la multitude d'espèces et d'habitats qu'on peut y rencontrer.

Suite aux modifications de son périmètre, il intègre désormais la tourbière de Rovon (située plus au nord, en Isère), ainsi que la partie de la rivière Vernaison qui faisait partie initialement du site Natura 2000 FR8201692 "Sources et habitats rocheux de la Vernaison et des goulets de Combe Laval et du vallon de Sainte-Marie", mais qui fait partie du bassin versant de la Bourne.

Le site Natura 2000 est situé autour de la plus importante rivière du Vercors : la Bourne. Son bassin versant rassemble la quasi-totalité des eaux de pluies tombant sur le Nord du massif. Sur l'amont de son cours, la Bourne présente le profil d'une rivière de montagne, avec un débit variant selon la fonte des neiges et les fortes pluies. La basse Bourne se calme et s'élargit avec la diminution de la pente.

Les tuffières, habitat prioritaire de la directive " Habitats " très important pour un massif karstique comme le Vercors, sont bien représentées sur le site de la Bourne. Elles sont nombreuses, mais de surfaces très faibles. Le travail sur les habitats réalisés par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) a permis de les cartographier et d'établir leur état de conservation général.

La forêt est un des milieux les plus diversifiés du site : vingt-cinq types de forêts ont été décrits, correspondant à six habitats d'intérêt communautaire, dont deux sont prioritaires au regard de la directive " Habitats " (91E0 et 9180). On trouve des habitats forestiers allant de la forêt de pentes et de ravins (9180), à espèces pionnières, à la forêt alluviale de plaine (91E0), en passant par une grande diversité de hêtraies (9110, 9130, 9140 et 9150), caractéristiques des étages collinéens à montagnards des pré-Alpes.



Les milieux ouverts sont les habitats d'intérêt communautaire les plus diversifiés du site. Ils vont de la clairière forestière à fougères et Sénéçon de Fuchs, à la prairie de fauche, en passant par les landes à Genévrier commun.

Au total, 21 habitats d'intérêt communautaire ont été inventoriés, dont 5 prioritaires : 6110, 6210, 7220, 91E0 et 9180. Parmi les 13 espèces d'intérêt communautaire, on note 9 espèces de chiroptères, 2 poissons (Blageon et Chabot), 1 invertébré (l'Ecrevisse à pattes blanches) et 1 plante, le Sabot de Vénus. La Loutre a également été notée récemment (traces), mais sa présence permanente reste à confirmer.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
M	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	80 %
Domaine communal	20 %

4.5 Documentation

- Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201743 « Prairies à orchidées, Tuffières et Gorges de la Bourne » - Zone Spéciale de Conservation - Parc naturel régional du Vercors # Tome I # Diagnostic - Mars 2012 - 162 pages (23,4 MO)

- Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201743 « Prairies à orchidées, Tuffières et Gorges de la Bourne » - Zone Spéciale de Conservation - Parc naturel régional du Vercors # Tome II # Programme d'actions et Charte- Mars 2012 - 120 pages (17,8 MO)

- Parc naturel régional du Vercors - Brigitte LAMBEY - Milieux aquatiques # 2007.

- LPO ISERE - Inventaire des chiroptères du site Natura 2000 I26 « Prairies à orchidées, Tuffières et Gorges de la Bourne » (FR 8201743) # 2007.

- Conservatoire botanique national alpin # Cartographie des habitats du site I26 # 2007.



Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	10,7 %
32	Site classé selon la loi de 1930	0,4 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	0,47 %
80	Parc naturel régional	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Rive gauche de la Bourne	*	0%
31	Rive droite de la Bourne	*	0%
31	Montagnes de Presles	*	1%
31	Combe et village de Valchevrière	*	0%
31	Gorges de la Bourne (2)	*	4%
31	Gorges de la Bourne (1)	*	6%
32	Site classé LES GRANDS GOULETS ET LA VERNAISON	*	0%
32	Site classé GROTTES DE LA GOULE NOIRE	+	0%
38	Grotte de Bournillon	*	0%
80	Vercors	*	47%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :



Courriel :

Organisation : Parc naturel régional du Vercors

Adresse : 255 Chemin des fusillés - BP 14 38250 Lans-en-Vercors

Courriel : manon.chevalier@pnr-vercors.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB - Tome I - Diagnostic et Tome II # Programme d#actions et Charte - Mars 2012
Lien :
http://www.rdbmrc-travaux.com/basedreal/fiche_sic.php?statut=ZSC&sic=I26

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs a été validé par le Comité de pilotage du 25 janvier 2011.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION

Les principaux objectifs de gestion sont les suivants :

1. Milieux boisés

- Rendre compatibles les exploitations sylvicoles non encore adaptées aux enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- Conserver / restaurer la ripisylve.
- Vérifier la présence d'espèces d'intérêt communautaire non encore officiellement référencées.

2. Milieux ouverts

- Rendre compatibles les activités agricoles non encore adaptées aux enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.
- Conserver / restaurer les continuités écologiques en milieu agricole ouvert (maintien ou rétablissement d'un réseau de haies...).

3. Milieux aquatiques

- S'appuyer sur les actions du contrat de rivière et travailler en synergie.
- Améliorer la qualité de l'eau (plans d'épandage, fosses de stockage des effluents agricoles...).
- Améliorer la quantité d'eau réservée à la rivière.
- Conserver / restaurer les berges (plan de gestion de la ripisylve).
- Conserver / restaurer les secteurs à Écrevisses à pieds blancs.
- Suivre les populations des autres espèces d'intérêt communautaire dont la présence est avérée.
- Restaurer la typicité des habitats touchés par les espèces invasives.
- Vérifier la présence d'espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales non encore référencées sur le site.

4. Chiroptères

- Préserver et améliorer les habitats d'espèces.
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux Chauves-souris.



5. Activités et loisirs de nature

- Éviter la divagation et la création de nouveaux sentiers pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- Accompagnement des projets touristiques.
- Améliorer la cohabitation entre les activités économiques et de loisirs et les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS (existants ou à envisager) :

Sur ce site ont déjà été mises en place les mesures suivantes :

- des contrats agricoles appelés MAET (mesures agro-environnementales territorialisées) pour la gestion des versants en déprise et la gestion extensive des prairies.
- un plan pluri-annuel de gestion de la ripisylve a été élaboré : entretien de la ripisylve par coupes dans le cadre du contrat de rivière.